

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020, À COUVET, espaceVAL

Présidence : M. Roland Schorderet (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation, plus particulièrement Mme May Margot (PS), qui participe à sa première séance.

Il relève que nous avons la chance de disposer d'une vaste salle, permettant d'appliquer les mesures actuelles et ne manque pas de remercier le personnel communal pour son travail de disposition.

Le président annonce ensuite qu'au terme de cette séance, quelques moments seront consacrés pour honorer et prendre congé de notre ancien chancelier, Alexis Boillat. Puis l'Assemblée ainsi que le public seront conviés à un apéritif, servi dans le hall d'entrée.

Il rappelle également aux conseillers généraux de ne pas oublier de lever la main lorsque ceux-ci demanderont la parole et d'attendre qu'un micro leur soit apporté.

Finalement, il annonce que M. Eric Sivignon devient chef de groupe socialiste en remplacement de Mme Cécile Mermet Meyer.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de procéder à l'appel :

Présents	:	37 membres
Majorité absolue	:	19
Majorité qualifiée	:	25

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Raoul Bovay ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Francis Racine ; Stevan Rosselet ; François Rosselet-Christ (*arrivé à 19h40*) ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie-Danièle Bruttin Troutot ; Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Eric Sivignon ; Alexandre Toimil et Loris Vuilliomonet.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg et Sergio Santiago.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : M. Manfred Neuenschwander.

Excusés : 4 membres – Gilles Aeschmann (PLR) ; Quentin Di Meo (PLR) ; Pierre Wexsteen (PS) et Marie-France Vaucher (Les Verts).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, quatre représentants des médias ainsi que seize spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2020
4. Crédit de 87'000 francs pour l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED)
5. Crédit de 116'000 francs pour l'assainissement de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée à Fleurier
6. Crédit de 192'000 francs concernant la redynamisation d'espaceVAL
7. Rapport relatif aux domaines agricoles communaux et à la vente de ceux de Longeaigue et des Œuillons
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la mise en place d'une politique communale en faveur des aînés
9. Communications du Conseil communal
10. Motion du groupe UDC relative à la création d'une commission du développement touristique
11. Motion du groupe socialiste pour l'introduction de la suppléance pour les membres du Conseil général
12. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique avoir reçu deux courriers. Le premier de Mme Huguette Thiébaud, de Buttes, concernant la vente des parcelles 3012 et 3013 du cadastre de Buttes. Ce courrier a été transmis au service de l'urbanisme comme objet de sa compétence. Le deuxième courrier concerne la démission de M. Gabriel Cimenti (PS). Ces courriers sont à disposition des conseillers généraux qui souhaiteraient en prendre connaissance à l'issue de la séance.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. CRÉDIT DE 87'000 FRANCS POUR L'INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP)

M. Benoît Simon-Vermot (cc) indique que le rapport présenté est le résultat d'observations menées depuis de nombreuses années à l'échelle de notre Commune qui conduisent à une même conclusion : la gestion documentaire de Val-de-Travers doit être revue, encadrée et améliorée pour permettre de faciliter l'accès des documents et le travail transversal, pour permettre de réduire le nombre de dossiers créés dans tous les dicastères pour les mêmes affaires, pour permettre aux collaborateurs d'être plus efficaces, plus transparents, plus collaboratifs et pour permettre à notre collectivité de garantir que les documents sont pérennes, authentiques, intègres, sécurisés et traçables.

Dans une commune comme la nôtre, le volume de documents, qu'il soit papier ou électronique, est très important et ne cesse de prendre de l'ampleur. La maîtrise et la gestion de toutes ces données requièrent beaucoup de temps, de cohérence et finalement d'argent.

Le système Windows que nous connaissons actuellement n'est pas optimal pour le partage d'informations et de documents. Si la GED est acceptée ce soir, ce bon vieil explorateur Windows sera d'ailleurs de facto remplacé.

Comme outil au service des dicastères et des collaborateurs, la GED proposée aujourd'hui est pensée, construite et mise en œuvre pour répondre à plusieurs besoins. La GED ne doit pas être vue comme une fin en soi, mais comme un maillon primordial pour faire fonctionner l'administration communale dans notre ère numérique.

La GED s'inscrit dans un continuum et gère la vie des affaires de leur création à leur clôture, jusqu'à leur versement aux archives plusieurs années après. La GED proposée n'est pas faite pour les archives en tant que telles. Elle est prévue pour la partie active, vivante, des dossiers. C'est donc un concept global de gestion des documents, avec en son centre un logiciel conçu pour ça. Therefore, c'est son nom, est le programme informatique proposé par le SIEN pour gérer électroniquement le tout. Mais la GED conduit aussi à une réforme de l'administration, qui devra un peu se réinventer et revoir certains de ses processus.

Dans le projet du Conseil communal, la GED est aussi accompagnée d'une finalisation du plan de classement pour l'ensemble de la Commune.

À la question « est-ce que des économies seront réalisées grâce à la GED ? », le Conseil communal ne peut malheureusement pas répondre par la positive aujourd'hui. En revanche, le temps perdu à la recherche de documents, le temps investi dans la création de documents similaires dans plusieurs services en même temps, le temps passé par les collaborateurs à réaliser des tâches accessoires sur le papier, mais chronophage réellement, seront grandement réduits. Par exemple, un agent de sécurité publique passe plus d'une demi-journée chaque semaine à s'occuper du courrier interne : à livrer les enveloppes d'un service à l'autre, d'un bâtiment à l'autre. Avec la GED, tout le courrier sera scanné et immédiatement envoyé au dicastère concerné. Résultat : gain de temps, retour de l'agent sur le terrain, là où il doit être, rapidité des informations, etc. L'économie principale sera donc là, dans la possibilité pour les collaborateurs de remplir leur cahier des charges et, par conséquent, de fonctionner au service de la population sans subir les lenteurs de l'appareil administratif. Une forme de gain de productivité pour l'ensemble de notre collectivité publique.

Au niveau du papier, nous dépensons bon an, mal an, 12'000 francs pour l'ensemble de la Commune. La GED pourra potentiellement réduire ce montant. Mais là, à nouveau, le Conseil communal ne veut pas faire miroiter des chiffres au Législatif que le prochain exécutif aura peut-être du mal à justifier ensuite. Même si l'honnêteté nous oblige à ne pas inventer des avantages financiers maintenant pour faire passer ce dossier, le Conseil communal est intimement convaincu que cette réforme GED est nécessaire après plus de dix ans en tant que commune de Val-de-Travers. C'est un moyen efficace pour préparer les décennies à venir. Ainsi, le Conseil général est invité à accepter cette demande de crédit de 87'000 francs, sans raboutage.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Miguel Dominguez (PS) s'exprime en ces termes : « *Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général, relatif à une demande de crédit de 87'000 francs pour l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED) et en remercie ses auteurs.*

Nous partageons la vision stratégique du Conseil communal quant à l'introduction d'une solution électronique pour la gestion des documents. Par ailleurs, nous pensons qu'un tel investissement contribuera à la mise en place d'une administration communale encore plus efficiente.

En résumé et vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière, ainsi que la proposition du Conseil communal. »

M. Malo Bortolini (PLR) prend ensuite la parole : « *La commune de Val-de-Travers entre au 21^e siècle. L'introduction d'un système de gestion électronique des documents, plus communément appelé une*

GED, est une bonne nouvelle pour notre Commune et le PLR votera favorablement pour ce rapport et refusera l'amendement proposé.

La Commune a fait un choix judicieux en choisissant le logiciel « Therefore ». Cet outil informatique, qui a déjà fait ces preuves dans d'autres communes du canton, est un système modulable et améliorable. Cela permettra à notre Commune d'améliorer en continu les divers flux administratifs et de faciliter la transmission de données en interne.

Toutefois, le PLR s'est longuement questionné sur cette petite réforme au sein de notre Commune et sur ce qu'un tel logiciel pouvait apporter en termes d'optimisation potentielle :

- Premièrement, nous espérons que cet outil permettra un gain organisationnel dans tous les dicastères de la commune et que ce gain sera profitable d'une part pour tous les employés communaux mais aussi, qu'il facilitera toutes les nouvelles demandes de nos concitoyens ;*
- Deuxièmement, le PLR aspire à ce que la mise en place de ce logiciel permette aux employés communaux de procéder à une épuration des données « doublons » présentes dans notre système actuel et donc d'uniformiser tous les documents de la Commune ;*
- Troisièmement, nous souhaitons vraiment que l'introduction de la GED produise un gain d'efficacité dans tous les départements et permette à certains employés de se consacrer uniquement au travail qui est le leur.*

Nous croyons fortement que cet investissement de 87'000 francs ainsi que l'augmentation du budget annuel de 30'000 francs sont des coûts nécessaires pour notre Commune et nous sommes persuadés qu'en chiffrant tous les gains futurs apportés par ce logiciel, cela couvrira largement tous les frais de maintenance.

Comme vous l'aurez compris, il est important que cette intégration de ce logiciel ne soit pas un acte isolé. Il est primordial que cette action soit accompagnée de multiples démarches quant à la recherche d'optimisations, qu'elles soient organisationnelles ou financières. »

Mme Adriana Ioset (POP) s'exprime ensuite ainsi : « Le rapport du Conseil communal relatif au projet Therefore est clair et convaincant. Bien appliqué, le nouveau système ne peut qu'alléger la gestion des documents communaux et en améliorer l'efficacité.

Le groupe POP aimerait toutefois recevoir quelques éclaircissements.

À la page 3 de l'introduction, au niveau des inconvénients du système, il est fait mention de changements organisationnels et d'appropriation de l'outil par les collaboratrices et collaborateurs. À quels changements organisationnels devons-nous nous attendre ? Y aura-t-il des disparitions de postes puisque la GED fera économiser des heures de travail ? Et concernant l'appropriation de l'outil, nous supposons que les personnes qui seront formées en tant que super-utilisatrices (avec un budget prévu de 1'040 francs) sont les plus compétentes en informatique parmi le personnel. Quand seront formées les autres, celles qui auront plus de peine ? Par qui ? Y a-t-il un budget pour cela et combien de temps faudra-t-il ?

À la page 7 de cette même introduction, sous « Autres charges », il est fait mention d'un montant de 20'000 francs dans le budget 2021 pour le mandat confié à l'entreprise Docuteam en tant que « record manager ». Nous comprenons par le reste du texte qu'un record manager est une sorte de conseiller. Qui est cette entreprise ? Comment a-t-elle été choisie ? Elle est aussi mentionnée à la page 1 de l'introduction, en tant qu'élaboratrice du plan de classement de la Commune, mais nous ne la retrouvons pas dans le tableau d'investissements. Nous aimerions savoir si ces tâches avaient absolument besoin d'être externalisées et s'il ne serait pas possible de les confier au service informatique du Canton.

Pour finir, le rapport dit qu'« aucun workflow n'est prévu ». Workflow voulant dire « flux de travaux », c'est-à-dire « un document qui formalise les traitements à réaliser, le cheminement à suivre et les acteurs concernés pour accomplir un travail précis », il est effarant de penser qu'il n'y en aura pas ! Nous prions le Conseil communal de nous rassurer à ce sujet – peut-être est-il prévu mais ne nous coûtera rien ?

Une fois ces points éclairés, il est fort probable que le groupe POP approuve cet investissement. »

M. Manfred Neuenschwander (indépendant) souhaite poser quelques questions par rapport aux licences. L'investissement sera fait sur une durée de quatre ans, mais que se passe-t-il après quatre ans ? Est-ce qu'il faudra racheter des licences à chaque législature ? Pour quelle durée ces licences seront-elles valides ? Et enfin, quelle est la différence entre une licence nominative, et pour qui, par rapport à une licence concurrente.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe prend acte du présent rapport et estime que l'introduction d'un système GED est une bonne nouvelle pour notre Commune, car c'est le signe d'une modernisation de notre administration, une modernisation ô combien nécessaire à notre époque.

Le groupe UDC s'étonne des coûts qu'il juge élevés, mais comprend que si l'outil en vaut la peine, ce qui semble être le cas, il s'agit-là d'un bon investissement.

L'UDC se pose toutefois la question si la plateforme mise à disposition du Conseil général pour aller rechercher les documents de ses sessions sera intégrée à cette GED ? Y aura-t-il une synergie ou est-ce que cela restera deux objets séparés ? Y a-t-il une adaptation ou une migration de cet objet sur un système centralisé via cette GED de prévue ?

À moyen terme, l'UDC serait satisfaite, en cas d'acceptation de ce rapport ce soir, si le Conseil communal pouvait envisager de fournir un rapport au Conseil général, lors de la prochaine législature, d'ici une année ou deux, sur les résultats, en termes d'efficacité, de ce nouvel outil. Car une GED a pour but de simplifier et donc d'accélérer le traitement des dossiers, ce qui pour le groupe UDC permet de laisser présager une réduction des charges communales, notamment des charges de personnel, et donc une économie des deniers publics qui serait bienvenue puisqu'ils sont mis à disposition par les contribuables via le fruit de leur travail.

S'agissant d'économie toujours, l'UDC privilégie également cette dernière sur le long terme : grâce à un investissement on a un objet solide. Il refusera donc en ce sens l'amendement au projet déposé par le groupe des Verts.

M. Sergio Santiago (Les Verts) s'exprime ensuite ainsi : « Notre groupe n'est pas opposé fondamentalement à ce que la Commune se dote d'un système adapté, qui a pour objectifs de pouvoir mieux gérer et conserver la masse de documents informatiques. Aussi, nous pouvons accepter l'entrée en matière.

En revanche, comme pour l'ensemble des demandes de crédits présentées ce soir, nous considérons que la situation financière de la Commune actuelle et pour toute la législature à venir, nous impose d'être particulièrement vigilants et regardants sur chaque enveloppe de dépenses consenties et investissements.

J'aimerais ici rappeler quelques propos tenus lors de la séance du Conseil général sur les comptes 2019, en juin dernier : tous les groupes, avec le Conseil communal, reconnaissent une situation délicate. Je cite, selon le procès-verbal : Val-de-Travers entrera dès la prochaine législature dans une politique de choix. L'inéluctable est à notre porte, c'est une évidence désormais (rapporteur PLR) ; la prochaine législature devra obligatoirement démarrer par une indispensable analyse approfondie des besoins communaux, il s'agira d'opérer des choix (rapporteuse PS) ; l'importance ... de prévoir des mesures d'austérité en vue d'endiguer cette tendance [de comptes déficitaires ; rapporteur UDC] ; ou encore .. [nous serons] à l'avenir particulièrement vigilant, lors des futurs crédits ..., à n'accepter que ceux absolument nécessaires au bien-être et à la qualité de vie des habitant-e-s. ... Une réflexion de fond sur les prestations communales semble indispensable, avec des choix qui devront être faits (rapporteur POP).

Mais pour notre part, nous n'allons pas attendre demain, après-demain ou la prochaine législature pour nous dire quel serait le meilleur choix pour telle prestation. Nous estimons qu'il faut éviter la procrastination et que dès à présent il nous faut prendre des décisions cohérentes et responsables, et par conséquent de déjà limiter si possible certains nouveaux investissements qui peuvent l'être. C'est pourquoi, d'une manière générale, nous avons amendé les trois demandes de crédits présentées ce soir par le Conseil communal. Les réductions que nous préconisons sont modestes et ne mettent pas en péril les projets ; c'est une diminution de l'ordre de 8 % sur les montants sollicités.

Deux facteurs principaux nous amènent à cette position d'un minimum de résilience dans nos dépenses : d'une part, le rebond actuel préoccupant dans la crise sanitaire de la COVID19 ; on espère que cela ne soit qu'un rebond et pas une vraie deuxième vague. Cela fait déjà sept mois que nous sommes impactés et il faudra patienter tant bien que mal encore plusieurs mois avant de disposer d'un vaccin efficace et sûr. D'autre part, au plan économique, la Suisse, tout comme nos partenaires européens, est entrée en récession, l'Arc jurassien étant particulièrement affecté (recul PIB 2020 estimé à 6,2 % par SECO). Les difficultés ne vont pas s'atténuer en peu de temps ; pas besoin de faire un dessin pour les conséquences sur les rentrées fiscales des collectivités.

Concernant plus précisément cette demande pour la gestion électronique des documents, elle comprend un nombre certain, voire un certain nombre, de licences, droits d'accès, heures de formation, etc. En conclusion, nous proposons donc via un amendement de réduire quelque peu les quantités présentées dans le devis du SIEN et aboutir ainsi à une diminution de 7'000 francs du montant total, ramené de 87'000 francs à 80'000 francs. Cela permettra également de réduire les frais annuels de maintenance. »

M. Simon-Vermot (cc) remercie tous les groupes pour l'entrée en matière et pour leurs propos largement positifs sur ce projet.

Pour répondre au POP, duquel viennent la plupart des questions, concernant tout d'abord l'appropriation et le désavantage, ou tout du moins l'inconvénient, dessiné par le Conseil communal, c'est, comme tout nouvel outil, qu'il y a un temps d'adaptation pour les employés. On n'a plus les mêmes raccourcis, plus la même façon de travailler, pour toutes les personnes qui ont l'habitude de travailler avec un outil (Windows) depuis de nombreuses années. Cela va prendre un peu de temps, certains auront le déclic immédiatement, pour d'autres cela prendra plus de temps, mais au final, toutes les personnes qui travaillent dans l'administration savent gérer les nouveaux outils et les mises à jour régulières sont là pour le prouver.

Concernant les super-utilisatrices : cette mise en place de la GED va prendre plusieurs mois, l'idée étant d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, donc avec une année de travail. Durant cette année, il y aura un accompagnement par l'entreprise DocuTeam, qui va former des super-utilisatrices, qui elles-mêmes seront chargées d'aller dans les services donner un coup de main. Ces deux super-utilisatrices sont peut-être les meilleures informaticiennes de la Commune, mais peut-être pas, toujours est-il que ce sont deux collaboratrices de la Chancellerie, qui elle-même gère déjà le système informatique de la Commune et qui est en contacts réguliers avec le SIEN. Ces deux personnes seront formées, elles connaissent déjà très bien les outils informatiques et ce sont elles qui iront dans les services donner un coup de main aux différents collaborateurs.

DocuTeam est l'entreprise choisie pour l'élaboration du plan de classement. Elle travaille avec le service intercommunal d'archivage (SIAr), auquel la Commune a adhéré il y a quelques mois. Le SIAr a été créé par les communes qui n'ont pas d'archiviste – ce qui n'est pas le cas chez nous, puisque nous avons un service des archives et une archiviste, à 70 %. Notre archiviste a déjà neuf anciennes communes à traiter, une nouvelle commune de pratiquement 11'000 habitants maintenant, c'est beaucoup pour une seule personne. Le Conseil communal a donc décidé d'adhérer à ce service intercommunal. Le SIAr a des prix auprès de l'entreprise DocuTeam, qui travaille et qui est spécialisée dans l'archivage et les plans de classement. Le Conseil communal s'est appuyé sur les expériences d'autres communes neuchâteloises : la Grande Béroche ou Milvigne par exemple. DocuTeam a réalisé notre plan de classement, maintenant pratiquement finalisé. Certaines décisions doivent encore être prises par le Conseil communal ces prochaines semaines. DocuTeam est une entreprise locale, basée à Yverdon.

Le SIEN, lui, est le partenaire informatique de la Commune et de la majorité des communes neuchâteloises. Certaines ont fait le choix de travailler avec d'autres ou seules, mais on constate qu'elles reviennent très rapidement, « la queue entre les jambes », vers le SIEN qui a un peu un monopole, c'est un peu le problème, comme il en a été question lors de budgets ou de comptes. Mais le système fonctionne bien, les serveurs sont hébergés dans le canton ou en tout cas en Suisse, c'est un partenaire qui s'occupe de tous les collaborateurs de l'Etat de Neuchâtel. Toutes les communes qui n'avaient pas utilisé le logiciel Therefore pour la GED, notamment Le Locle pour ne pas la citer, se posent la question désormais de savoir s'il ne faut pas rejoindre ce logiciel-là qui fonctionne très

bien, depuis de nombreuses années à l'Etat, mais aussi chez nous au niveau du Guichet social régional, qui a rejoint le GED pour sa partie cantonale depuis de nombreuses années, à satisfaction.

Concernant les workflows, il s'agit en effet de processus de travail. Le Conseil communal a décidé de ne pas les mettre maintenant, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas plus tard. Il souhaite dans un premier temps que les collaborateurs s'approprient l'outil et décider ce qu'on peut mettre en processus régulier – des documents qui sortiraient toujours du même endroit et qui arriveraient toujours au même – ça viendra plus tard et ça ne sera pas gratuit de les mettre en place. Il était trop rapide de les mettre en place maintenant alors qu'on débute dans le projet. Un cahier des charges a été fait par un groupe de travail interne à la Commune, avec des besoins qui ont été identifiés, les processus en feront partie plus tard. Cet outil est adaptable, tout sera fait pour qu'ensuite on puisse profiter à plein régime de toutes les fonctionnalités de cet outil pour que ce soit plus efficace et plus efficace.

Le membre indépendant, M. Neuenschwander, posait la question de la durée des licences. Elle n'est pas de quatre ans, c'est le paiement des 87'000 francs qui est amorti sur quatre ans. Les licences seront évidemment payées chaque année, tant que nous utiliserons le logiciel Therefore, au même titre que tous les autres logiciels gérés par le SIEN, les fameux 350'000 francs versés à cette entité neuchâteloise.

Le groupe de travail a évalué les besoins exacts pour la Commune en licences nominatives et concurrentes. Certaines communes ont pris une licence nominative par collaborateur, celui-ci peut donc l'utiliser à 100 % tout le temps. D'autres communes ont vu ça différemment, comme c'est notre cas, décidant d'avoir des référents dans les services – ils le sont déjà vis-à-vis des archives – et ce sont eux qui auront une licence nominative, avec un accès à la GED en continu. Les licences concurrentes sont utilisées ponctuellement, uniquement lorsque c'est nécessaire d'accéder à la GED, par les utilisateurs qui n'ont pas de licence nominative. Ainsi, le nombre de licences peut être réduit et on évite une surcharge financière.

L'UDC relevait les coûts importants. C'est vrai, tout ce qui touche à l'informatique est relativement coûteux et le Conseil communal le regrette aussi, mais espère qu'il y aura des gains de productivité ensuite, bien qu'il ne soit pas prévu actuellement de diminution ou d'augmentation de postes, mais plutôt de mettre des personnes où elles doivent travailler et éviter que typiquement un agent de sécurité publique passe une matinée à relever les boîtes aux lettres, aller dans les écoles et différents bâtiments pour transmettre le courrier alors que la GED permettra de tout scanner directement. On gagne aussi du temps puisque actuellement le courrier interne n'est distribué que le vendredi matin dans les services.

Quant à la fourniture d'un rapport en fin de législature ou à mi-chemin de l'introduction de la GED, ceci est tout à fait possible de faire un point et voir si la décision prise ce soir était utile et nécessaire, ce dont le Conseil communal ne doute pas.

Concernant l'Extranet, une communication sera donnée au Conseil général ultérieurement, mais chacun a pu constater qu'une nouvelle plateforme a été mise en ligne. Elle n'est pas compatible avec la GED car ce sont deux outils différents. La GED regroupe les documents propres à l'administration alors que dans l'Extranet on retrouve le résultat de ce travail, sous forme de rapports par exemple. Il n'y aura donc pas de licence, ni nominative ni concurrente, pour les membres du Conseil général.

Le PLR indique que c'est une bonne nouvelle ; le Conseil communal la partage et espère aussi un gain au niveau de l'organisation des services et une épuration des données. La GED entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, mais ça ne veut pas dire que tout ce qui se faisait avant et qui est sur l'exploiteur Windows va être automatiquement transféré, au contraire, ce sera l'occasion pour chaque service de faire du tri et d'adapter le plan d'archivage. C'est un gros travail, c'est pour ça qu'il faut en tout cas une année pour s'approprier le dossier et pour faire le tri des données. Cela représente aussi un gain d'efficacité pour mieux travailler et tout cela ne sera pas un acte isolé, mais fait partie d'une réforme de l'administration et les collaborateurs qui ont participé au groupe de travail se réjouissent d'aller de l'avant avec ça. D'autres communes ont déjà rejoint ce système : Val-de-Ruz depuis 2013, depuis que la commune fusionnée existe, donc nous avons connaissance d'expériences précédentes, qui sont tout à fait utiles.

Finalement, il confirme aux Verts que tous les membres des autorités communales sont au courant des problèmes économiques de la Commune. Toutefois, le Conseil communal ne pense pas

qu'arbitrairement couper 7'000 francs dans une demande de crédit de 87'000 francs, soit un montant qui représente exactement la TVA, que les collectivités publiques paient encore – ce qui est peut-être un problème à remonter au niveau du parlement fédéral – au niveau communal cette proposition paraît totalement arbitraire. Le Conseil communal demande au Conseil général de refuser clairement cet amendement qui n'est basé sur aucun fait et qui sort d'un chapeau.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe Les Verts

Article premier : Un crédit de ~~87'000~~ **80'000** francs est accordé au Conseil communal pour l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED).

Le président passe au vote de cet amendement, **qui est refusé par 30 non contre 2 oui et 4 abstentions.**

Le président passe ensuite au vote d'ensemble. **C'est par 33 oui et 3 abstentions que le Conseil général approuve le crédit 87'000 francs pour l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED), tel que proposé par le Conseil communal.**

5. CRÉDIT DE 116'000 FRANCS POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ANCIEN STAND DE TIR AU PISTOLET DE LA BINRÉE À FLEURIER

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *Votre autorité a déjà validé l'achat des parcelles qui constituent le futur quartier de la Binrée.*

Suite au déblocage du dossier par le canton dans le prolongement de la validation de la zone réservée, le Conseil communal a récemment validé une proposition de cahier des charges pour ce futur quartier et nous sommes dans l'attente d'un retour du Canton à ce sujet. Mais nous souhaitons avancer de notre côté dans ce dossier sans attendre le retour du Canton.

Sur une partie des surfaces, nous avons une zone polluée sur le site de l'ancien stand de tir au pistolet. Initialement, il avait été imaginé de coordonner les travaux de dépollution avec les travaux de mise en œuvre de l'équipement du quartier. Cependant, ces travaux peuvent être conduits de manière indépendante de la mise en œuvre du plan de quartier et le Conseil communal a décidé d'avancer cette phase. Cela permettra d'attribuer des travaux en cette période de vaches maigres pour certaines entreprises. Comme cet investissement sera entièrement couvert par la vente future des parcelles et que la seule charge se résume au portage de la dette liée à l'investissement, il a semblé opportun au Conseil communal de lancer aujourd'hui cette dépollution.

En deux mots, jusqu'à 1000 ppm (mg/kg) de plomb dans la terre, la pollution est un danger pour l'environnement et la dépollution est subventionnée. De 1000 ppm à 200 ppm, le lieu est réputé assaini et n'est plus sujet à des subventionnements pour la Commune et est donc entièrement à sa charge. Le SENE proposait d'assainir jusqu'à 200 ppm, toutefois, en s'arrêtant à cette norme, de la pollution subsisterait dans ce lieu, ce qui fait que lors de travaux futurs, en manipulant de la terre, une surveillance devrait être mise en place sous la conduite d'un expert. De plus, une teneur de 200 ppm ne serait pas acceptable pour des jardins potagers ou un espace de jeux pour les enfants. Pour cette raison, le Conseil communal a choisi de pousser l'assainissement jusqu'à la limite de 50 ppm, ce qui libère le terrain de toute contrainte.

En résumé, l'assainissement prévu coûtera 116'000 francs en tenant compte des divers et imprévus, duquel viendront en déduction 62'000 francs de subventions. Soit une dépense de 54'000 francs qui seront amortis par la vente future des parcelles. »

M. Mermet (cc) profite de ce temps de parole pour intervenir sur la proposition d'amendement : le Conseil communal a prévu ce qui est nécessaire pour faire cet assainissement jusqu'à 50 ppm. Rien d'inutile n'a été imaginé, rien de superflu ne sera fait. S'il est possible de faire avec moins, cela sera fait dans les meilleures conditions. Mais réduire l'enveloppe au départ, ça signifie qu'on postule que l'ambition d'assainissement peut être réduite. Il estime que cela n'est pas une bonne idée et propose de rejeter cet amendement et poursuivre le projet de la manière la plus économique possible tout en gardant l'objectif de 50 ppm pour l'assainissement.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Jean Claude Schülé (UDC) prend la parole ainsi : *« Le groupe UDC prend bon acte de la décision du Conseil communal concernant la remise dans son état naturel du terrain de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée à Fleurier.*

Notre groupe est conscient de la nécessité d'assainir ce terrain, d'autant plus que le projet de réaffectation lui semble parfaitement opportun et pertinent.

Pour cela, le groupe UDC acceptera la demande de crédit de 116'00 francs. »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime à son tour : *« Le POP remercie le Conseil communal de son rapport et appuiera la demande de crédit présentée. Nous relevons aussi que le choix d'une dépollution de qualité nous satisfait pleinement. Nous aimerions aussi rappeler que ce qui paraissait anodin il y a 30 ou 40 ans se révèle maintenant problématique et espérons que nous saurons aujourd'hui être assez prévoyants pour éviter ce genre de problème aux générations à venir.*

En conclusion, le groupe POP acceptera le crédit tel que proposé. »

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) indique que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit de 116'000 francs pour l'assainissement de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée, à Fleurier.

L'assainissement des sols dans le cadre du plan de quartier est une nécessité et permettra, le groupe socialiste le souhaite vivement, la création prochaine de zones d'habitation incluant jardins, potagers, places de jeux et lieux de rencontre aux familles de Val-de-Travers. Cet assainissement est également un avantage indéniable pour la protection des eaux dans cette zone proche de la zone de captage de la Raisse.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste est favorable à cette demande de crédit et s'étonne un peu du fait que les Verts souhaitent diminuer le montant de cet assainissement et donc sa qualité. Il ne sera donc pas favorable à cet amendement.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) s'exprime ainsi : *« Notre groupe accepte l'entrée en matière pour l'assainissement de l'ancien stand de tir. Nous estimons que les investigations préliminaires ont été faites correctement et de manière suffisamment précise. Mais là aussi, il nous paraît raisonnable de chercher à limiter quelque peu le montant global, dans la mesure où 15 % de divers et imprévus sont généreusement ajoutés.*

On aurait espéré que ce poste soit allégé ; c'est pourquoi nous proposons un amendement de 9'000 francs pour réduire le montant de 116'000 à 107'000 francs. »

M. Jean-Michel Rossetti (PLR) annonce que le PLR se dit favorable à la dépollution du site de la Binrée, à la limite reconnue pour un site non pollué de 50 ppm. Cela permettra de créer un lotissement nouveau dans un délai rapide et de permettre la construction de nouvelles habitations.

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour leur accueil à ce projet d'assainissement. Il est vrai que c'est une évidence de procéder à cette dépollution, c'est la responsabilité de la Commune.

Pour répondre brièvement aux Verts en lien avec le montant des divers et imprévus. M. Mermet indique que le Conseil communal espère fortement être plutôt à -15 % que + 15 %, mais l'expérience montre que, lorsqu'on creuse dans le sol, il est toujours extrêmement difficile, avant d'avoir achevé les travaux, de savoir exactement ce qu'on y trouve. Le Conseil communal fera tout ce qui est nécessaire et seulement ce qui est nécessaire pour assainir à 50 ppm, mais il estime qu'il est raisonnable de maintenir l'enveloppe telle quelle, tout en faisant le maximum pour réduire les coûts de cette opération.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe Les Verts

Article premier : Un crédit de ~~446'000~~ **107'000** francs est accordé au Conseil communal pour l'assainissement de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée à Fleurier.

M. Santiago (Les Verts) souhaite argumenter cette demande d'amendement et relève que, dans un premier temps, le Conseil communal indiquait que cet amendement allait remettre en question inévitablement les objectifs d'assainissement, qu'il n'était plus possible de garantir de pouvoir descendre en-dessous de 200 ppm jusqu'à 50 ppm. Il rappelle que dans le rapport, cette amélioration de la qualité est chiffrée à 1'000 francs et souhaite signifier au Conseil communal que le groupe des Verts n'est pas là pour chipoter pour un tel montant, en revanche, concernant leur amendement de l'ordre de 9'000 francs sur ces quelque 15 % de divers et imprévus, M. Santiago pense que, vu la qualité de l'étude préliminaire, suffisamment détaillée, pour laquelle des investigations ont déjà été financées et qui montrent l'étendue raisonnable de la pollution, cette étude permet d'avoir une bonne idée à quoi s'attendre.

M. Mermet (cc) répond que si la confiance en l'étude accordée par M. Santiago est aussi grande, il peut également avoir confiance en le fait qu'il n'y aura pas 15 % de supplément pour ce crédit. Le Conseil communal espère, tout comme les Verts, que l'étude est pertinente et qu'aucune surprise ne soit à déplorer. Ayant lui-même participé à différents projets, l'expérience montre qu'on n'est jamais à l'abri. Et dans un cas particulier comme celui-ci, il paraît raisonnable de maintenir cette enveloppe de divers et imprévus à hauteur de ce qu'elle est généralement le cas lorsqu'on procède à des investigations dans le sous-sol.

M. Santiago (Les Verts) annonce que son groupe maintient son amendement.

Le président passe ainsi au vote de l'amendement **qui est refusé par 33 non contre 2 oui et 1 abstention.**

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 116'000 francs pour l'assainissement de l'ancien stand de tir au pistolet de Binrée à Fleurier.**

6. CRÉDIT DE 192'000 FRANCS CONCERNANT LA REDYNAMISATION d'espaceVAL

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) s'exprime en ces termes : « *Dans le prolongement du postulat accepté par votre autorité, pour faire suite au rapport intermédiaire qui vous a été soumis il y a moins d'une année, et selon ce qui vous avait déjà été annoncé, nous voici avec une demande de crédit qui s'inscrit en droite ligne de ce qui nous avait été demandé.*

Le déroulement des évènements et des projets a été modifié par les contraintes liées à la COVID19, mais les montants, les objectifs, et le délai pour l'achèvement de cette phase du projet pourront être respectés.

Nous avons annoncé des travaux à hauteur de 230'000 francs et avec les deux crédits, celui du Conseil communal de 50'000 francs et la présente demande, en tenant compte de divers et imprévus, nous sommes dans la cible.

Le calendrier a changé, nous avons profité de la fermeture d'espaceVAL pour conduire les travaux dans le grand hall afin d'éviter de trop importuner notre clientèle. La création de la réception, que nous vous avons annoncée, a été faite grâce à un crédit du Conseil communal de 50'000 francs.

Aujourd'hui, nous devons prolonger cet aménagement du hall par le démontage de l'ancienne cafétéria/réception, qui permettra d'agrandir encore l'espace disponible dans le hall, et ceci pourra répondre à deux exigences, en cas de mesure contraignantes comme actuellement, cela permet d'accueillir des séances d'informations et des évènements qui du fait de la distanciation à respecter nécessitent plus de surface, et quand les mesures COVID tomberont, nous serons en mesure d'accueillir dans les meilleures conditions encore de grands évènements ; d'ailleurs, cette valorisation du grand hall devrait nous permettre d'augmenter notre activité et nos recettes, sans augmenter nos propres coûts.

Nous avons déjà déplacé l'administration au premier étage dans des locaux qui étaient déjà aménagés en bureau mais qui étaient vides jusqu'à aujourd'hui, et ce déplacement permettra de remonter au rez-de-chaussée le fitness, actuellement logé dans l'abri anti-atomique. Ce déplacement va s'accompagner du renouvellement d'une partie du parc de machines du fitness, d'une part parce que certaines sont obsolètes et d'autre part parce que nous introduisons de nouvelles machines connectées qui devraient permettre l'accès au fitness à une nouvelle clientèle que nous souhaitons développer au Vallon.

Pour rappel, l'opération de réaménagement du wellness, qui a fait l'objet d'un crédit de votre autorité, a porté ses fruits et l'investissement est aujourd'hui couvert par l'augmentation des recettes, avec une qualité de service offerte aux habitants de Val-de-Travers qui a augmenté sans avoir recours à un financement supplémentaire par l'impôt.

L'investissement proposé, devrait à son tour apporter une légère diminution des charges pour la collectivité avec une augmentation de la qualité de l'offre, à ce titre, nous sommes pleinement en phase avec ce que le postulat nous demandait et à ce titre, le Conseil communal vous invite à accepter ce crédit qui permettra la poursuite de la mue d'espaceVAL et augmentera le rayonnement de notre région au-delà de nos frontières. »

Le président ouvre la discussion générale.

M. Alexandre Toïmil (PS) s'exprime ensuite ainsi : « *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la redynamisation d'espaceVAL avec intérêt.*

Voilà plusieurs mois que le projet de redynamisation de notre ex-Centre sportif est lancé. Pour l'instant, un travail conséquent de communication a été effectué au travers d'outils internet et autres et cela avec satisfaction. Le 10 juin de cette année 2020, une étape importante a été franchie : celle du changement de nom : espaceVAL ! Un changement de nom qui sonne comme une nouvelle

identité correspondant mieux aux multiples potentiels de ce bel objet. En effet, de dire : « j'ai mon souper de boîte à espaceVAL. » sera certainement mieux perçu que : « j'ai mon souper de boîte au Centre sportif. » qui pourrait porter à confusion.

Comme nous avons pu le remarquer en entrant ici ce soir, l'accueil a fait peau neuve, les travaux ayant été entrepris pendant la période de fermeture lors du semi-confinement. Le hall d'entrée, qui comporte un volume non-négligeable, permet d'accueillir des manifestations diverses et variées : conférences, banquets, expositions ou autres, ce qui constitue un atout pour attiser l'intérêt dans notre commune et au-delà. Cependant, il reste encore passablement de travaux à effectuer dans ce hall d'entrée afin de le rendre le plus polyvalent possible.

Le fitness devra déménager. Il est vrai que l'emplacement actuel n'est pas très sexy. Les sous-sols ne donnent pas très envie à une personne qui ne pratique pas cette activité de s'y mettre. Et c'est une des volontés d'espaceVAL : attirer des débutants en la matière en proposant de nouvelles machines connectées qui agissent comme un coach personnel. Cette offre, unique à Val-de-Travers, permettra certainement à quelques timides de faire le pas afin de se mettre ou se remettre en forme. Et ceci sans entrer en concurrence avec d'autres centres de la région.

Nous avons aussi relevé la création de places de parc pour camping-cars à l'extrémité du parking sud. Ce moyen de faire du tourisme est en expansion et il paraît judicieux de canaliser le phénomène en proposant des sites dédiés afin de ne pas être submergé de campeurs sauvages.

Dans les bonnes nouvelles, nous pouvons constater que la rénovation du wellness a permis d'augmenter sa fréquentation de 40 % en 2019. De ce constat encourageant, nous pouvons espérer une augmentation de fréquentation du reste des infrastructures.

À la lumière de toutes ces informations, nous constatons une évolution positive et il nous paraît nécessaire de continuer la mue d'espaceVAL. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera la demande de crédit de 192'000 francs du Conseil communal pour la suite de cette transformation.

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) prend ensuite la parole : « Le groupe PLR a pris connaissance de cet ixième rapport concernant espaceVAL et a comme un sentiment de déjà vu et de déjà lu, avec cette amère impression de se trouver piégé et de ne pas avoir une vue à long terme sur cet ouvrage.

Ce rapport manque de vision d'avenir et d'informations sur les investissements qu'il reste à consentir dans le futur. Une comparaison sur le prix des abonnements par rapport à la concurrence et sur le nombre d'abonnements vendus est également lacunaire. Nous ne pouvons nous satisfaire de la phrase : « la moyenne des ventes annuelles varie très peu mais nous relevons une baisse régulière jusqu'en 2019 ».

De plus, nous relevons, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait auparavant, que la commission d'espaceVAL n'a, à nouveau, pas été consultée sur ce crédit. D'après nos informations, la commission a eu une présentation mais n'a pas pu se prononcer formellement. Cette commission est nouvelle et n'a à ce jour pas pu œuvrer comme il se doit. À quoi bon créer de nouvelles commissions si celles-ci ne sont pas consultées !

Nous tenons à relever les points suivants :

- Est-on certain que l'achat des nouvelles machines de fitness ne fera pas concurrence à d'autres fitness déjà existants et que la clientèle ne sera pas la même ?*
- Nous incitons le Conseil communal à établir une comptabilité analytique détaillée des coûts et revenus d'espaceVAL dans le prochain rapport de gestion afin de voir exactement et surtout rapidement les revenus et charges détaillés de ce complexe (et ne pas avoir à chercher ces informations parmi les multiples comptes).*
- Nous incitons les instances d'espaceVAL à axer encore plus la publicité dans les différents clubs de la région sans oublier les clubs des régions limitrophes comme le canton de Vaud, du Jura et de Berne afin de leur présenter les services proposés.*
- Nous espérons que le personnel sera formé de manière efficace à l'utilisation de ces futures machines, afin que les clients soient servis de manière professionnelle.*

Pour terminer, nous nous demandons pour quelle raison une partie du terrain herbeux extérieur est remplacée par des pavés et quels en sont les coûts.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que le PLR est partagé sur ce crédit et surtout déçu de la manière dont est géré ce dossier. Nous espérons qu'il sera traité de manière plus professionnelle et avec une vision à plus long terme lors de la prochaine législature. »

M. Salvisberg (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous remercions le Conseil communal pour son rapport sur la redynamisation d'espace VAL, assorti d'une demande d'un crédit de 192'000 francs pour de nouveaux aménagements. Il semble qu'avec le changement du nom, les besoins d'investir et le rythme pour demander de nouveaux crédits ne ralentissent pas vraiment, mais cela donne naissance à des espérances sur une croissance du nombre de la clientèle et parallèlement bien sûr des revenus. Les options retenues amènent nombre de questions et d'inconnues. On verra bien ce que nous réserve l'avenir.

Le client est roi, et si des clients pensent que le fitness serait mieux placé au deuxième étage, on ne peut que le déménager. En tout cas, si on se repaie un nouveau fitness, à notre avis la clientèle n'est pas extensible indéfiniment. Va-t-on réellement arriver aux quelques 20'000 clients de 2016 ou plus ? On ne connaît pas le chiffre d'affaires "ancien" de location de la grande halle, ni la moyenne du nombre de locations par année ; le gain de 10'000 francs est-il réaliste ? ou plutôt prudent ? La location annuelle de 12'000 francs à l'ECAP pour quatre bureaux administratifs : est-ce bien judicieux et dans l'intérêt de la Commune ?

Quoi qu'il en soit, s'il y a d'autres investissements nécessaires prochainement, ce qui semble être le cas, alors on ne répond toujours pas à notre postulat pour avoir une vision à moyen terme !

Ce qui nous dérange le plus, c'est qu'en temps "normal" (il y a cinq à huit ans), on aurait probablement accepté sans problème ; mais aujourd'hui la situation est bien plus délicate pour les finances communales, et si on pense que notre situation financière et la pandémie ont jeté une autre lumière sur les investissements des communes, on pourrait avoir l'impression que le Conseil communal ignore les urgences. On espère que les activités sportives et de loisirs ne deviennent pas une question de choix luxueux pour notre région.

Il n'y a pas une possibilité de réduire la somme des investissements ? Par exemple on a besoin de toutes ces machines au moment où le Sono-audio ?

Notre groupe estime qu'il a une possibilité de réduire la somme des investissements. A-t-on vraiment besoin de toutes ces machines dans l'immédiat, avec un système robotisé high-tech de coach virtuel ? NON, à notre avis, c'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement pour réduire le montant de 192'000 francs à 177'000 francs (soit une réduction de 15'000 francs). »

M. Frédéric Schlosser (UDC) prend ensuite la parole : « Le 25 septembre 2017, les groupes des Verts et de l'UDC déposaient un postulat intitulé : "plan de sauvetage du centre sportif suivi le 21 novembre 2019 de l'approbation par notre autorité d'une étude visant à redynamiser celui-ci".

Depuis, les choses ont bien évolué, dont le nouveau nom, qui pour l'heure n'est pas encore bien intégré pour tous, mais avec le temps ça viendra.

Le Conseil communal a profité de la fermeture imposée due à la Covid19 pour commencer les premiers travaux de mue du hall et certains déménagements.

D'autre part, plusieurs éléments montrent que la redynamisation d'espace VAL a déjà bien commencé, comme :

- La création d'un nouvel accueil réception, cafétéria*
- Plusieurs formations dispensées aux collaborateurs d'espace VAL*
- La location de la cuisine de l'ancien restaurant à une société qui confectionne plusieurs*
- Une centaine de repas par jour, ainsi que du service traiteur.*
- La création de plusieurs places de camping-car*
- Une belle progression des entrées au wellness déjà rénové en 2017-2018.*

Pour le groupe UDC, un grand pas a déjà été réalisé et ce n'est pas maintenant qu'il faut baisser les bras, c'est pourquoi dans une large majorité, nous accepterons le crédit de 192'000 francs pour la redynamisation d'espaceVAL et refuserons l'amendement du groupe des Verts. »

M. Vaucher (POP) prend la parole en ces termes : « *Ce crédit de 192'000 francs nous paraît justifié pour mettre à niveau les infrastructures d'espaceVAL. Ces infrastructures sont directement destinées aux habitants de Val-de-Travers, en particulier le fitness. Nous regrettons par contre que la Commune ait payé un fitness à CPF SA, fitness qui concurrence directement notre infrastructure communale.*

Nous voulons aussi rendre attentif le Conseil communal au fait que ce crédit est le dernier pour espaceVAL que nous accepterons pendant les deux ans à venir, sauf en cas d'accident technique bien sûr.

En effet, nous estimons que les infrastructures d'espaceVAL sont actuellement suffisantes et attendons de voir les retours sur les investissements consentis ces dernières années. De plus, nous voulons que les moyens financiers dont dispose la Commune pour les infrastructures sportives soient alloués prioritairement à la piscine des Combes qui en a bien besoin.

C'est pourquoi nous soutiendrons donc le crédit proposé ce soir ainsi que l'amendement déposé par les Verts, qui permet une économie raisonnable sans péjorer le projet. »

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour leur accueil majoritairement favorable à ce projet et répond ainsi aux différentes questions qui ont été posées.

Au groupe PLR qui affirme qu'il est difficile de comparer le nombre d'abonnements, il répond qu'il est vrai que dans le projet tel que présenté, on imagine fonctionner avec des abonnements selon une autre structure que les précédents. Il n'est pas possible de comparer des poires et des pommes, ainsi une sorte de business plan sobre, mais qui permet de constater que nous devrions arriver à ces chiffres. C'est le même type de calcul qui a été effectué dans le cadre du Wellness et, dans ce cas-là, nous étions en dessous de la croissance réelle des recettes.

Concernant la commission d'espaceVAL et de la piscine des Combes, M. Mermet se dit surpris de la remarque du groupe PLR, car cette commission a été informée, assez longtemps à l'avance, et a eu connaissance de ce projet par la circulation du document. La discussion a été très ouverte sur ces investissements avec la commission.

Il est également attendu que des éléments très détaillés soient inscrits dans le rapport de gestion. M. Mermet estime que c'est déjà le cas, notamment sur la fréquentation et les recettes. Tous les éléments liés aux coûts se trouvent dans la comptabilité par service en particulier.

Le PLR invite également espaceVAL à travailler sur la publicité ; c'est déjà le cas et la dynamique autour de la publicité est aujourd'hui très importante. L'axer auprès des clubs de la région est déjà fait mais beaucoup aussi auprès de ceux hors de la région puisque très peu de choses sont facturées aux clubs régionaux.

M. Mermet indique, comme indiqué dans le rapport, que le personnel a bénéficié de plusieurs formations par rapport à la nouvelle identité, aux offres nouvelles. Il rappelle que pour le fitness, une seule personne est formée pour accompagner les clients, mais il n'y aura pas besoin de suivi. Une mise en route d'environ une demi-heure suffit pour que l'utilisateur soit autonome avec les nouvelles machines prévues. Sur ce point, seule une petite partie des machines est changée, les autres vont simplement être déplacées, le but n'étant pas de tout révolutionner, ni de faire des investissements déraisonnables. L'attractivité va être augmentée par le déménagement au rez-de-chaussée, mais une clientèle nouvelle et non concurrente des autres fitness du Val-de-Travers est attendue, grâce à ces nouvelles machines. Si on devait supprimer cet élément du projet, certes des coûts seraient supprimés, mais aussi une partie des recettes attendues.

Deux zones à l'extérieur de l'anneau d'athlétisme sont concernées par des pavés à l'extérieur. De nombreuses manifestations ont lieu à l'extérieur, avec la partie sportive sur l'anneau et le terrain au milieu, mais sur la partie devant sert en général plus pour la partie festive ou organisationnelle. Il était prévu de faire par étapes ces éléments dans le cadre des budgets d'entretien ; ces travaux ont été avancés puisque, lors de la « période COVID », ces espaces n'étaient pas utilisés. Ils ont donc été aménagés de manière, d'une part à réduire les coûts d'entretien, moins demandeurs qu'une pelouse,

et d'autre part, à permettre d'avoir des surfaces dures qui pour faire entrer des véhicules, de monter des tentes... plus facilement, dans le cadre de manifestations. Ces dernières sont une des sources principales de revenu et le Conseil communal souhaite mettre en avant les qualités d'espaceVAL à ce niveau.

Aux Verts, qui mettent en doute la croissance proposée, M. Mermet les renvoie à ce qui avait été planifié pour la croissance du Wellness. Sans faire de concurrence à personne, espaceVAL a gagné une nouvelle clientèle et aujourd'hui les gains sont importants. La même logique va être appliquée pour le fitness et des résultats similaires sont attendus. Au niveau des finances, grâce à cette adaptation, les coûts pourront être réduits.

M. Mermet termine par rappeler que ce crédit va être voté à la majorité qualifiée et donc qu'une abstention équivaut à un refus. Il remercie les conseillers généraux pour leur soutien à ce projet, pour espaceVAL et pour les habitants de Val-de-Travers.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe Les Verts

Article premier : Un crédit de ~~492'000~~ 177'000 francs est accordé au Conseil communal pour la redynamisation d'espaceVAL

M. Salvisberg défend cet amendement ainsi : « *Si on salue la tendance favorable de la fréquentation du wellness jusqu'en 2019, malheureusement cet exemple ne sera plus reproductible en 2021. En effet, avec le rebond actuel de Covid-19, nous considérons que les gens ne sont pas prêts à se précipiter dans un espace clos, aussi accueillant soit-il. En outre, il y aura une distanciation à respecter entre les nouvelles machines, leur nombre pouvant donc être moindre, consignes sanitaires obligent.*

Et s'il venait dans le futur à manquer de machines, ce qui serait une bonne indication, alors il sera toujours possible de commander un supplément en fonction de la demande effective. »

Le président passe au vote de l'amendement, **qui est refusé par 32 non contre 4 oui.**

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est par 27 oui et 3 non et 6 abstentions que le Conseil général approuve le crédit de 192'000 francs concernant la redynamisation d'espaceVAL**

7. RAPPORT RELATIF AUX DOMAINES AGRICOLES COMMUNAUX ET À LA VENTE DE CEUX DE LONGEIGUE ET DES ŒUILLONS

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS)

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que le Conseil communal avait mis dans son cahier des tâches, pour la présente législature, l'analyse complète de ses domaines communaux et annonce que c'est maintenant chose faite, tout en précisant que le règlement des finances permet à l'Exécutif de décider de la vente de domaines, puisque cela relève du patrimoine financier. Toutefois, le Conseil communal a trouvé important d'associer le Conseil général à ces décisions, principalement pour des raisons historiques, par égard pour les décisions prises précédemment, puisque les cinq domaines dont il est question ce soir ont tous été hérités des anciennes communes.

L'Exécutif a mené sa réflexion au travers de deux axes : le premier, politique, en se posant la question de la pertinence de maintenir ou non dans le patrimoine financier ces domaines agricoles, en

s'interrogeant sur le sens de ce maintien et aux missions d'intérêt public remplies par ces domaines. Le deuxième axe est financier, puisqu'il y a une composante importante en termes de finances publiques quant au maintien de ces domaines agricoles, lesquels rapportent un peu, mais coûtent beaucoup en frais d'entretien.

Le Conseil communal est arrivé à la conclusion que trois des cinq domaines agricoles actuels méritent d'être conservés dans le patrimoine communal, dont deux se situent sur le territoire de la Robella : le domaine de la Petite Robella et celui de la Prise Cosandier. Ces deux domaines représentent, aux yeux de l'Exécutif communal, un intérêt public prépondérant en regard de la vocation touristique du site de la Robella et de la nécessité d'avoir une bonne interaction entre ces domaines et l'exploitant de la station, en l'occurrence TBRC. Pour la Petite Robella se pose aussi la question des investissements importants qui ont été votés par le Législatif lors de la séance précédente ; il semble important que la collectivité puisse bénéficier, pendant quelques années en tout cas, des retombées économiques de ces travaux. Ainsi, le Conseil communal propose de maintenir ces deux domaines dans le patrimoine, bien que la question pourra être réouverte si un jour TBRC devait cesser d'exploiter le haut du site de la Robella.

Le domaine de Riau, sur les hauts de Môtiers, répond, lui, à un autre intérêt public prépondérant : sa richesse en sources et captages d'eau. C'est un domaine peu coûteux ; les seuls travaux à effectuer étaient la réfection de la toiture, ce qui a été fait récemment. Aucune autre grosse dépense n'est prévue actuellement sur ce domaine. Le Conseil communal estime donc qu'il répond aux deux questions posées en termes de politique et de finances.

Il n'en va pas de même pour les deux autres domaines restants. Celui de Longeaigue, situé à l'extrémité ouest de Buttes, ne présente pas d'intérêt stratégique prépondérant. Il n'est pas situé à un emplacement qui représente un intérêt touristique et bien qu'il comporte certaines zones de captage d'eau, il n'en compte pas plus que d'autres terres agricoles comme celles qui se trouvent à proximité immédiate du domaine. Sur celui-ci, la Commune n'a quasiment pas investi depuis la fusion. Par contre, il faut s'attendre à devoir engager des frais, de loin pas couverts par les locations annuelles perçues, le jour où le bâtiment commencera à tomber encore plus en désuétude, puisqu'il est déjà particulièrement vétuste. Ainsi, le Conseil communal propose de vendre ce domaine. Les fermiers actuels bénéficient d'un droit de préemption, dans la mesure où ils répondent aux critères définis par le cadre légal fédéral.

Le dernier domaine en question est celui des Oeuillons, pour lequel la réflexion a été plus compliquée, puisque le site représente évidemment un intérêt touristique important, étant situé sur un cheminement piétonnier, emprunté aussi par beaucoup de cyclistes. Par le passé, ce site était véritablement un atout pour l'attractivité de Noiraigue et du haut du village menant vers le Creux du Van. Aujourd'hui, la notoriété de ce dernier n'est plus à faire et il n'est pas nécessaire de multiplier les atouts pour faire venir du monde à Val-de-Travers. Le site, ainsi que tout le périmètre, sont suffisamment connus pour pouvoir se développer seul, sans l'appui d'une collectivité publique, en tout cas pour la gestion d'une buvette ou d'un restaurant. Comme le Conseil général le sait, puisqu'il a voté plusieurs crédits de sa compétence, le domaine des Oeuillons a également coûté beaucoup d'argent au cours de ces dernières années et en coûtera encore. Le domaine est grand et comporte plusieurs bâtiments ; certains ont pu être remis à niveau, d'autres devront l'être encore. Se posent également des questions de route d'accès. Si bien qu'en regard de ces éléments, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il était opportun de vendre ce domaine. La vente pour ce site sera plus particulière puisque, à l'heure actuelle en tout cas, les fermiers actuels ne répondent pas aux critères fixés par loi : ils ne constituent pas une entreprise agricole suffisamment grande pour pouvoir disposer d'un droit de préemption. Ce qui signifie que, pour autant que la taille de l'exploitation ne change pas, ce domaine serait mis en vente de manière publique ; le Conseil communal propose de le faire comme pour le stand de tir de Fleurier, soit en faisant un appel et en fixant quelques critères – qui devront encore être précisés – d'entente avec le Législatif au travers des commissions concernées. En l'état, l'Exécutif est attaché à la vocation touristique du site et y sera attentif dans les critères qui seront retenus, ainsi qu'au maintien des qualités naturelles du domaine.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Hans Peter Gfeller (PLR) prend la parole en ces termes : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif aux domaines agricoles communaux et à la proposition de la vente de ceux de Longeaigue et des Oeuillons.

Tout d'abord, nous remercions le Conseil communal pour la présentation analytique d'ordre générale, sur la situation financière et des valeurs naturelles de chacun des cinq domaines communaux.

Dans une vision globale nous relevons, au niveau du patrimoine communal, que de conserver des biens répondants à un intérêt public, notamment touristique tel que le domaine de la Robella fait sens. Inversement, la proposition par le Conseil communal de vendre d'autres biens tel que les domaines de Longaigue et des Oeuillons nous paraît aussi approprié au vu des charges d'entretiens inhérents au maintien des infrastructures et du faible intérêt public de ces derniers.

Pour la vente de Longeaigue, l'intérêt suscité par la famille Thiébaud pour l'acquisition de ces terres, qui sont par ailleurs titulaires d'un bien-fonds au sud des parcelles communales, suit la logique rationnelle de pérenniser leur exploitation agricole. Ce que nous approuvons. Cependant, un membre de notre groupe s'opposera à cette vente considérant que nos terres agricoles communales doivent être maintenues pour qu'en cas de construction de parcelles dézonées, ces terres puissent être utilisées comme terrains d'échanges.

Concernant la vente des Oeuillons, au vu des montants investis pour la maintenance et l'entretien des Bâtiments, soit environ 60'000 francs de plus que la valeur vénale et au fait que les locataires en place n'ont plus le feu sacré pour tenir la restauration à futur, nous sommes en faveur de la vente de ce domaine. Malgré le fait que la famille Oppel ne soit pas reconnue comme entrepreneur agricole et de ce fait ne peut faire valoir un droit de préemption, nous souhaitons que cette famille trouve une solution financière pour l'acquisition. Néanmoins, si tel n'était pas le cas et que ces lieux passent en d'autres mains, nous avons l'espoir que les nouveaux acquéreurs redonneront une meilleure image (plus d'ordre et de propreté aux alentours) de cet endroit très fréquenté par le passage touristique du chemin pédestre reliant Noiraigue au Creux du Van. Il faut soigner les lieux touristiques de notre région en apportant une image positive et accueillante où l'on a envie d'y revenir. Ce doit être notre carte de visite.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera dans sa grande majorité la vente de ces deux domaines. »

Mme Marie Danièle Bruttin Troutot (PS) s'exprime à son tour : « Après lecture et discussion du rapport du Conseil Communal, le groupe PS, au vu des analyses très complètes fournies, arrive à la même conclusion que le Conseil communal, à savoir que les deux domaines qui pourraient être mis en vente sont bien ceux de Longeaigue et des Oeuillons.

Toutefois, un débat nourri s'est instauré autour de plusieurs questions / propositions, notamment :

- *Garder les terres et vendre uniquement les bâtiments puisque ce sont surtout ces derniers qui occasionnent des frais pour la Commune, cela concernerait surtout le domaine des Oeuillons ;*
- *Mettre des conditions à l'achat afin d'assurer une protection de ces sites d'un point de vue écologique et de développement durable ;*
- *Pour ce qui est du domaine des Oeuillons, se donner le temps, jusqu'au départ des locataires actuels (qui risque de se concrétiser seulement en 2025), pour envisager les termes d'un appel à projets contenant des critères à la fois agricoles, environnementaux et touristiques, et pouvoir ainsi prendre une décision quant à l'intérêt public ou non de ce domaine qui se trouve situé au départ du chemin des Quatorze-contours menant au Creux du Van.*

À l'issue des discussions, le vote des membres présents a dégagé une majorité en faveur de la proposition du Conseil communal »

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) prend ensuite la parole : « Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif aux domaines agricoles communaux. Il le remercie pour la qualité de ce rapport.

Notre groupe acceptera la vente du domaine des Oeuillons – toutefois qu’advient-il des animaux du refuge ? – et du domaine de Longeaigue.

Cependant, au domaine de Longeaigue, serait-il possible de conserver en mains communales la parcelle et le tilleul majestueux qui s’y trouve afin de le protéger. Une clause dans l’acte de vente ne permettra pas de garantir la longévité de ce tilleul majestueux et peut-être plus que centenaire. »

M. Vaucher (POP) s’exprime ensuite : « Le groupe POP remercie le Conseil communal de son rapport concernant les cinq domaines communaux et de son analyse quant à la vente possible de certains d’entre eux. Nous remercions aussi le Conseil communal d’avoir soumis ce rapport à diverses commissions et de nous le soumettre ce soir, ce qu’il n’était pas obligé de faire.

Cela démontre aussi que le Conseil communal ne veut pas assumer seul les conséquences politiques de ces ventes, le sujet étant très sensible auprès de la population.

Nous relevons aussi la question légitime de savoir si posséder des domaines ou des terres agricoles fait partie du rôle de notre Commune.

Les raisons invoquées pour ne pas se séparer de trois des cinq domaines sont légitimes et valables, c’est pourquoi nous ne comprenons pas le choix de se séparer des deux autres, puisque les arguments utilisés pour justifier le fait de ne pas vendre les trois autres peuvent s’appliquer à eux aussi.

En effet, l’argument de protection des eaux utilisé pour ne pas vendre le domaine de Riau pourrait être utilisé de la même manière pour Longeaigue, puisqu’il y a des captages dans cette zone et que la parcelle longe le Buttes.

Quant à l’argument touristique invoqué pour la Robella et de la Prise-Cosandier, il peut tout à fait être utilisé pour les Oeuillons. En effet, si rien ne permet à moyen terme de savoir si le site touristique de la Robella sera pérennisé, on peut être certain que le Creux du Van, lui, sera encore là dans quelques milliers d’années et que les Oeuillons resteront le passage obligé avant les Quatorze-contours !

De plus, d’autres aspects n’ont pas été pris en compte dans le rapport :

Arguments paysagers et écologiques :

- Le domaine de Longeaigue abrite un tilleul remarquable, dont les branches majestueuses ont été haubanées. Ce domaine est en bordure du Buttes et compte de nombreuses haies et bosquets. Une de ces haies a été détruite récemment par les exploitants actuels, les frênes qui la composaient majoritairement étaient atteints de chalarose. Mais rien ne justifiait, après l’abattage des frênes, de détruire la structure de la haie comme cela a été fait. Les actuels locataires du domaine étant de facto les futurs et seuls acquéreurs potentiels, cette situation ne manque pas de nous inquiéter.*
- Le domaine des Oeuillons est riche en prairie sèche et en haies. Aucune garantie ne peut être donnée quant au maintien de ces structures une fois le domaine vendu.*

Dans les deux cas, ces éléments n’ont pas été pris en compte dans l’étude du Conseil communal. Et chacun sait que, lorsqu’une haie ou un arbre sont coupés, rien ne peut réparer les dégâts. Ce qui est détruit l’est définitivement.

Arguments économiques :

- Nous nous sommes demandés pour quelle raison le Conseil communal est-il si pressé de vendre des domaines qui assurent une rentrée, certes modeste, mais régulière à notre Commune ? En cas de vente, les quelques centaines de milliers de francs engrangés en une fois peuvent améliorer un bilan comptable de fin d’année, mais privent notre Commune d’une rentrée stable et régulière. Le but est-il d’améliorer ponctuellement les comptes ou de soulager le Conseil communal d’un travail qu’il juge fastidieux ?*
- Le domaine de Longeaigue ne coûte rien à la Commune et lui rapporte chaque année 2'383 francs. Dans quarante ans, il aura rapporté une valeur identique à son prix de vente actuel, et s’il est certain que la majorité d’entre nous ne siègera plus dans cette assemblée, en refusant cette vente, nous léguerons un patrimoine rentable à nos descendants. De plus, le fait aussi que la loi nous oblige à vendre aux exploitants actuels ne permet aucune négociation de prix.*

- *En ce qui concerne les Oeuillons, la Commune a investi ces cinq dernières années environ 300'000 francs pour assainir le domaine, et maintenant, on nous propose de le vendre pour moins de 250'000 francs ! Même si, dans cette situation, le Conseil communal peut tenter de négocier le prix à la hausse, ça ne peut être qu'une « moins mauvaise affaire ». Il fallait donc vendre avant d'investir. Ou alors, ne pas vendre maintenant. Ce qui est sûr, c'est que l'on peine à voir la vision sur le long terme du Conseil communal dans la gestion de ce domaine.*
- *Pour terminer, si le but de ces ventes est vraiment de faire rentrer quelque argent dans la caisse communale, ce qui est toujours une bonne chose, nous suggérons de vendre les biens-fonds du domaine public, principalement les anciens chemins devenus des champs ou des pâturages, nombreux et actuellement non répertoriés. Cela arrangerait les exploitants agricoles et la Commune.*

Arguments sociaux :

- *En ce qui concerne le domaine de Longeaigue, nous manquons de vision à long terme. Les trois frères Thiébaud de la communauté d'exploitation du même nom n'ont pas de descendants directs. Si des jeunes travaillent actuellement dans l'entreprise, il n'y a aucune garantie pour que les terres ne soient pas vendues, à terme, à un autre exploitant. Il n'y a donc aucun projet ou un jeune couple ou une famille reprendrait ces terres pour les exploiter.*
- *Pour Les Oeuillons, même en cas de vente à un autre acquéreur que l'exploitant actuel, un recours de celui-ci reportera le transfert du domaine à 2025. Même s'il faut reconnaître que le site n'a pas été mis en valeur de manière optimale, la création d'un refuge, vu la situation géographique particulière, est une piste originale qui mérite d'être creusée. Et pourquoi le Conseil communal n'envisage-t-il jamais, dans son rapport, la partition du domaine entre une entité agricole et une entité touristique ?*

Arguments politiques :

- *Dans le cas de ces propositions de vente de ces deux domaines, nous ne comprenons pas ce qui motive la précipitation du Conseil communal, si ce n'est la fin de la législature. Car rien ne presse. On peut facilement attendre une année avant la fin des baux, pour nous donner le temps de réfléchir à une solution optimale. Et en attendant, encaisser les loyers tout en restant propriétaire.*

Certes, nous comprenons que cette gestion représente un travail fastidieux pour le Conseil communal. Est-ce un argument suffisant ?

Nous suggérons de prendre le temps et de ne rien précipiter afin de laisser aux membres de la prochaine législature l'occasion de plancher sereinement sur l'opportunité de ces ventes, en s'appuyant sur des rapports détaillés leur permettant de se faire une idée objective et complète des enjeux.

Au vu de ce qui précède, nous refuserons l'entrée en matière et l'arrêté tel que proposé et vous enjoignons à faire de même.

Si cette entrée en matière venait à être acceptée, nous déposerons un amendement présentant deux arrêtés distincts, car le fait de ne nous soumettre qu'un seul arrêté pour la vente de deux objets ne nous convient pas, puisque les deux ventes ne sont aucunement liées. »

M. Santiago (Les Verts) s'exprime ainsi : « Notre groupe ne partage pas l'intégralité de l'analyse globale défendue par le Conseil communal ; nous sommes notamment opposés à la vente des deux domaines en question. Ces ventes peuvent s'assimiler à un manque de volonté politique de poursuivre des objectifs qui existent pourtant dans d'autres communes, comme favoriser la biodiversité par des pratiques extensives, plus respectueuses de la faune et la flore, ou une reconversion à l'agriculture biologique.

Cependant, nous souhaiterions entendre un résumé des considérations de la commission de gestion et des finances qui l'ont amené à donner un préavis défavorable sur ce rapport. Merci donc si une rapporteuse ou un rapporteur de cette commission peut nous fournir quelques informations complémentaires.

Au sujet de Longeaigue, il y a à l'évidence des enjeux environnementaux et de richesses naturelles qui méritent une attention particulière. En conservant ce domaine dans le giron communal, nous aurons la possibilité, lors du renouvellement des baux, de promouvoir une exploitation plus respectueuse de divers aspects environnementaux.

Au sujet des Oeuillons, le rapport mentionne que, depuis 2016, plus de 250'000 francs ont été investis pour différentes rénovations. On nous avait assuré alors que ces dépenses étaient nécessaires et que la Commune avait tout intérêt à faire ces investissements indispensables pour plusieurs raisons (salubrité, image vis-à-vis du flux de touristes, etc.). À présent, le Conseil communal préfère changer radicalement de vision sur ce domaine, en proposant de le vendre, et donc de se débarrasser de ce bien avant l'échéance du bail en 2025, et advienne que pourra.

Pour notre groupe, cette vente n'est pas acceptable, car l'aspect social vis-à-vis des exploitants actuels n'est pas suffisamment pris en considération. Permettez-moi de revenir quelques mois en arrière, en mai 2019, lorsqu'une majorité du Conseil général, sur proposition du Conseil communal, avait accepté l'abrogation du règlement communal d'affermage des terres et domaines agricoles.

D'une part, on nous avait dit que c'était pour éviter de se voir imposer la possibilité de procédures judiciaires fastidieuses et à l'issue incertaine, et d'autre part on nous avait assuré que les critères d'attribution seraient de toute façon maintenus, à savoir des critères relatifs aux aspects économique, environnemental et social portés par les futurs fermiers. Lors de l'élaboration de cet ancien règlement, c'était en mars 2009, notre groupe avait insisté pour introduire une dimension sociale, en faveur des petits exploitants en quelque sorte, ce qui avait été accepté de justesse par le Conseil général de l'époque. Mais visiblement, cela ne semble plus être dans les aspirations du Conseil communal en ce qui concerne les exploitants agricoles.

Notre groupe aimerait une Commune solidaire avec toutes et tous, qui prenne pleinement en compte les dimensions sociales et environnementales, et capable d'avoir une vision autre que purement financière et même contradictoire à moyen terme. Dès lors, en ce moment même où le risque de précarisation des citoyens augmente, nous refusons l'entrée en matière sur ces ventes. »

Suite à tous ces débats au sein du Conseil général, M. Eric Sivignon (PS) demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de cinq minutes. La séance reprend à 21h15.

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) prend la parole en tant que présidente de la commission de gestion et des finances. Elle indique que, lors du traitement de ce dossier, il n'y a pas eu que des oppositions, mais passablement d'abstentions et quelques voix en faveur de ces ventes.

Les principaux arguments ont été, en grande partie, relevés par M. Vaucher (POP), notamment des frais d'entretien faibles sur le domaine de Longeaigue. De l'avis de la commission de gestion et des finances, il n'y a pas d'urgence à vendre ce domaine maintenant. Pour les Oeuillons, l'éventualité de ne vendre que le bâtiment et de garder les terres a été évoquée. Les commissionnaires ont estimé que les arguments touristiques indiqués dans le rapport sont aussi valables pour les Oeuillons et les arguments de protection des eaux sont aussi, en partie, valables pour le domaine de Longeaigue.

La commission de gestion et des finances aurait également préféré que ces dossiers soient scindés en deux.

M. Mairy (cc) reprend la parole en remerciant trois des cinq groupes pour leur entrée en matière favorable sur ce rapport et répond ensuite aux questions posées.

Le PLR a l'espoir, si l'exploitant devait changer, que celui-ci accorde un plus grand soin au domaine ; le Conseil communal partage cet espoir, mais également si l'exploitant devait rester le même. Lorsque les précédents travaux ont été menés au domaine des Oeuillons, l'Exécutif a déjà partagé ses regrets quant à la manière dont ce domaine est actuellement exploité et mériterait de retrouver plus d'éclat qu'il n'en a aujourd'hui et cela quel que soit le propriétaire ou l'exploitant.

Concernant l'avenir des animaux, dont s'inquiète l'UDC, M. Mairy ne peut malheureusement pas y répondre puisque cette question est directement liée à l'exploitation en place avec le refuge animalier. Il va de soi que si l'exploitant actuel devait partir, il aura de toute manière le temps de trouver des solutions pour les animaux actuellement accueillis.

Plusieurs groupes s'inquiètent, à juste titre, de l'avenir du tilleul ; le Conseil communal le mentionne d'ailleurs dans le rapport, tout comme le fait qu'il s'agira, pour le domaine des Oeuillons, de redécouper certaines parcelles pour ne pas vendre des forêts. Si nécessaire et si le maintien du tilleul s'avère trop problématique, il sera possible de détacher cette partie du domaine, puisqu'il se trouve en bordure de route. À relever que cet arbre se trouve aujourd'hui sur la parcelle qui est exploitée par la famille Thiébaud depuis de nombreuses années et que celle-ci le respecte pleinement. Il n'y a donc pas lieu d'avoir d'inquiétude particulière. Toutefois, l'Exécutif comprend et partage l'attachement à ce tilleul remarquable.

Au POP, qui relève que le Conseil communal a choisi d'associer le Conseil général parce qu'il n'assumerait pas cette vente, M. Mairy s'inscrit en faux et le Conseil communal ne manquera pas de relever cette remarque si, un jour, il venait à prendre une décision dans ses compétences et que le POP regrette de ne pas y avoir été associé.

Le POP relevait encore plusieurs contradictions dans le rapport du Conseil communal :

À la comparaison du domaine de la Robella avec celui des Oeuillons quant à leur vocation touristique, M. Mairy relève que le domaine des Oeuillons se situe aujourd'hui sur un site qui est de fait touristique. Il a acquis cette notoriété au fil des ans, les touristes y viennent en nombre et il n'est même plus nécessaire de faire la promotion du Creux du Van. Peu importe que le domaine des Oeuillons soit en mains publiques ou privées. Il en va tout autrement du domaine de la Robella, où le site n'a pas une vocation naturellement touristique, bien qu'elle l'acquière de plus en plus au fil des ans. Par contre, le travail de promotion et de recherche de synergies entre les différents partenaires est indispensable sur ce site. En ce sens, il est impératif de pouvoir travailler en mettant en lien les différents acteurs et il est beaucoup plus simple de pouvoir faire ce lien, pour les terres qui sont traversées par les pistes, si celles-ci sont en mains publiques.

Quant au domaine de Longeaigue, dont les qualités naturelles n'auraient pas été prises en compte, le Conseil communal ne partage pas ce point de vue et il a déjà évoqué plus haut la question du tilleul. Par rapport à la destruction d'une haie, qui n'aurait pas été faite dans les règles de l'art, M. Mairy indique que l'abattage des arbres malades a été fait avec l'accord du garde-forestier de cantonnement, qui a été consulté sur demande de l'exploitant lui-même. Il a également autorisé le déssouchage, compte tenu de la nature du sol et du faible intérêt de prolonger une haie qui s'arrêtait de toute manière au milieu de la parcelle et qui n'était pas un élément structurant au niveau des qualités paysagères du site. C'est le point de vue du garde-forestier, qui avait tout à fait la compétence pour octroyer cette autorisation d'abattage.

L'absence de vision à long terme sur ce domaine a également été relevée par le POP. Effectivement, le plus jeune des frères de la communauté d'exploitation Thiébaud arrivera à la retraite en 2028. Toutefois, la famille Thiébaud est soucieuse de la pérennité de l'entier de son exploitation, qui compte de nombreuses terres, et réfléchit activement à la suite. Ceci relève, de l'avis du Conseil communal, du cadre privé. La Commune n'a pas à s'immiscer dans la suite qu'ils entendent donner à leur exploitation, mais on peut d'ores et déjà être persuadés qu'il y a une forte volonté de pouvoir assurer une continuité à ce domaine familial. À relever que lorsqu'il s'agit de parler de vision à long terme, en terme d'agriculture, c'est relativement compliqué car c'est un secteur difficile, avec des exploitations qui ferment en nombre chaque année. Celle de la famille Thiébaud semble être de taille suffisante pour échapper à cela, mais c'est un secteur, comme tant d'autres, où les incertitudes sont nombreuses et il est compliqué de garantir ce qu'il adviendra d'un domaine comme celui-là dans dix ans.

Par rapport aux qualités paysagères et naturelles du domaine des Oeuillons, le Conseil communal relève dans son rapport que le site est protégé en partie par un ICOP (périmètre d'importance fédérale), donc que ces qualités sont bel et bien prises en comptes et maintenues de toute manière par la suite puisqu'un ICOP ne se négocie pas, il est inscrit dans la durée sous protection de la Confédération. Il va donc de soi que le futur repreneur du site devra composer avec cette donnée.

L'absence de vision à long terme sur le domaine des Oeuillons est également reprochée à l'Exécutif, qui a proposé il y a quelques années d'y investir. M. Mairy invite le POP à se plonger dans les procès-verbaux des séances du Conseil général : lors du vote sur les investissements précédents, le Conseil communal relevait déjà la nécessité de mener, à moyenne échéance, une réflexion sur la vente possible du domaine et relevait également qu'il était indispensable de remettre à niveau les parties du domaine qui tombaient en désuétude, à savoir, dans un premier temps, l'appartement, puis le hangar. Il était difficilement envisageable de pouvoir proposer à la vente un bien avec un tel manque d'entretien, non pas par la faute de la Commune, mais car il avait été repris dans cet état. Il paraissait important de pouvoir investir sur ce bâtiment pour pouvoir le remettre dans un état acceptable.

Le POP invite également à mener une réflexion sur de nombreux chemins qui sont aujourd'hui exploités par l'agriculture ; sur quoi M. Mairy informe que c'est déjà le cas, plusieurs de ces bouts de chemins qui ne sont plus utilisés ont été vendus. Ces ventes arrivent régulièrement, en général lorsque l'agriculteur le propose. Par contre, pour tous les autres chemins que le Conseil communal est invité à répertorier et identifier, ils le sont déjà tous et font l'objet d'un bail ou d'une convention. Il n'y a donc pas de chemin public exploité par un agriculteur sans que ce soit en toute connaissance de cause.

Finalement, le POP souhaite que la vision du domaine des Oeuillons soit séparée entre sa partie touristique et sa partie agricole. Compte tenu de la petite taille du domaine, il paraît illusoire d'imaginer deux exploitants différents. L'exploitant d'une buvette ou d'un restaurant pour les Oeuillons aura tout intérêt à pouvoir augmenter ses revenus avec une petite exploitation agricole et inversement, pour l'agriculteur ce sera une diversification de ses revenus qui sera bienvenue avec le passage des touristes sur le site, sans compter toutes les difficultés de synergies qui pourraient aussi naître d'une double propriété sur un si petit périmètre. Le Conseil communal privilégie, ainsi, une vision intégrée du site.

Du côté des Verts, le Conseil communal a pris acte de son appel à montrer davantage de volonté politique pour favoriser la biodiversité et une utilisation plus respectueuse des terres agricoles. C'est déjà le cas dans bien d'autres endroits. Le Conseil communal est actif sur ce terrain et estime, en revanche, que sur le domaine des Oeuillons il appartient à l'exploitant du domaine agricole de pouvoir le faire, quel que soit le propriétaire de la parcelle.

Les Verts s'interrogent sur les motivations sociales, ou plutôt le manque de considération sociale, du Conseil communal à l'égard de l'exploitant actuel. Ce à quoi M. Mairy répond que l'Exécutif espère que l'exploitant actuel parviendra à réunir les conditions pour pouvoir rester sur le domaine, avec les réserves, en termes d'exploitation, qui ont été exprimées tout à l'heure. Par contre, il appartient ici aussi de maintenir un principe d'équité et se demander pourquoi, par rapport à cet exploitant, le Conseil communal devrait se montrer particulièrement sourcilieux d'un point de vue social. A-t-il fait montre d'une exploitation particulièrement respectueuse du site, particulièrement respectueuse de l'environnement, qui pousserait l'Exécutif à être beaucoup plus enclin à favoriser cet angle social ?

L'entrée en matière est acceptée par 29 oui contre 5 non et 2 abstentions.

M. Vaucher (POP) dépose un amendement de manière à séparer les deux objets et voter une fois pour le domaine de Longeaigue et une fois pour le domaine des Oeuillons.

M. Rosselet-Christ (UDC) se rallie à la proposition du POP pour la séparation des deux objets. De plus, si la proposition est acceptée, il demandera une brève suspension de séance pour actualiser leurs délibérations.

C'est par 27 oui contre 7 non et 2 abstentions que cet amendement est accepté.

Le président accorde, selon demande du groupe UDC, une suspension de séance de 5 minutes. La séance reprend à 21h35.

Le président passe la parole aux groupes.

M. Rosselet-Christ (UDC) annonce qu'au terme de cette suspension de séance, pour son groupe il apparaît clair que le domaine de Longeaigue doit être vendu, mais à la condition impérative, du moins avec un engagement formel de la part du Conseil communal, quant à la préservation de la parcelle avec le Tilleul majestueux qui s'y trouve. Le groupe UDC estime que cela s'inscrit dans une logique de préservation du patrimoine naturelle qui a du sens.

Concernant le domaine des Oeuillons, le groupe UDC sera majoritairement pour la vente de ce domaine, en raison des arguments qui ont été évoqués. Une petite minorité, soit M. Rosselet-Christ lui-même, s'abstiendra pour deux raisons : la première étant que l'avenir des animaux du refuge est incertain, le Conseil communal n'ayant pas su donner de garantie à ce sujet. Même s'il ne doute pas de l'anticipation de l'actuel locataire pour trouver des solutions au terme du bail. Deuxième raison est l'absence de vision par rapport à ce refuge, puisqu'il s'est installé par la force des choses et la Commune aurait pu s'enquérir de ce projet pour peut-être en faire quelque chose : le cautionner et peut-être l'améliorer et pourquoi pas l'intégrer dans la vision touristique globale, puisque les refuges pour animaux attirent les curieux et peuvent plaire aux familles et aux enfants. Accessoirement, cela est bénéfique pour le bien-être animal, puisqu'il y a là des animaux qui sont récupérés et dont on s'occupe.

M. Mairy (cc) confirme au groupe UDC que tout sera mis en œuvre pour assurer la plus grande des longévités au tilleul du domaine de Longeaigue, dans la limite des capacités du Conseil communal, évidemment, puisqu'il s'agit d'un arbre vieillissant, dont le haubanage a été récemment mis à jour. Toutefois, tout sera mis en œuvre pour pouvoir assurer la plus longue des vies à cet arbre remarquable. Le Conseil communal a pris note également de la position minoritaire de M. Rosselet-Christ quant au domaine des Oeuillons et entend les remarques formulées par rapport au refuge animalier. Il va de soi que l'avenir de ce refuge interpelle le Conseil communal, qui est toutefois convaincu que ce n'est pas à la Commune de gérer et développer un tel lieu, d'autant qu'il existe déjà un refuge officiel, subventionné, celui de la SPA. Ces deux refuges n'occupent pas la même fonction et celui des Oeuillons a aussi une vocation touristique. Toutefois il revient à un privé de développer une telle activité à cet endroit ou ailleurs.

M. Vaucher (POP) demande, par rapport au tilleul, si une mention sera faite dans l'arrêté pour le préserver, ou si une parcelle restera communale et sera bornée. Il demande quelles seront les mesures prises pour mettre tout en œuvre pour pouvoir assurer la longévité de cet arbre.

M. Mairy (cc) indique ne pas être certain qu'il faille y faire mention dans l'arrêté, toutefois ceci est une possibilité. Par contre, il demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour assurer la longévité du tilleul. Si cela nécessite le bornage, c'est-à-dire le détachement de la parcelle où se trouve le tilleul des autres parcelles vendues au futur acquéreur, ceci sera fait.

Le président passe à l'examen de détail des deux arrêtés séparés ainsi qu'à la votation pour chacun des domaines, en commençant par la vente du domaine agricole de Longeaigue.

Texte de l'arrêté après amendement :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à vendre le domaine agricole de Longeaigue, à Buttes, dans le respect des dispositions légales relatives à la vente des biens agricoles.

Art. 2 : Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc. seront à la charge de l'acquéreur.

Art. 3 : Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

C'est par 20 oui contre 6 non et 10 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la vente du domaine agricole de Longeaigue.

Le président passe ensuite à l'arrêté relatif à la vente du domaine agricole des Oeuillons.

Texte de l'arrêté après amendement :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à vendre le domaine agricole des Oeuillons, à Noiraigue, dans le respect des dispositions légales relatives à la vente des biens agricoles.

Art. 2 : Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc. seront à la charge de l'acquéreur.

Art. 3 : Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

C'est par 21 oui contre 7 non et 8 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la vente du domaine agricole de Longeaigue.

8. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE EN FAVEUR DES AÎNÉS

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Mairy (cc) passe ainsi à un autre registre, pour un secteur à la portée politique beaucoup plus large que le sujet précédent. Comme il s'agit d'un rapport d'information relativement complet, sa présentation ce soir sera relativement brève. Il rappelle que le Conseil communal entend jouer un rôle plus important et plus marqué en matière de politique en faveur des aînés. Il en va de sa responsabilité, puisque aucune obligation légale, découlant de lois cantonales ou fédérales, ne le contraint à être actif dans ce domaine. Il est toutefois important de se préoccuper davantage de cette catégorie de population, ou plutôt ces catégories, tant les personnes de plus de 65 ans présentent des profils divers. Dans le rapport, il est fait mention « d'aînés », mais les termes de seniors ou de personnes seniors auraient pu aussi être choisis. Il est également question de 3^e, 4^e, voire 5^e âge, avec toutes les limites du genre, puisque les problématiques peuvent être parfois diverses au sein d'une même catégorie.

C'est une part de la population qui représente aujourd'hui 23 % des habitants de Val-de-Travers et qui va aller croissant au fil des ans. Cette population présente des besoins, eux-aussi divers et qui vont certainement s'accroître également.

Le Conseil communal a réfléchi à ce qui peut être fait à l'échelle communale, en complémentarité avec les autres prestations des nombreux acteurs présents sur ce terrain, de manière complémentaire aussi avec ce qui se fait aux niveaux cantonal et fédéral. Plusieurs axes ont été identifiés à la suite des réflexions menées :

- Favoriser le lien entre toutes les entités actives envers les personnes de plus de 65 ans. Ce qui s'est concrétisé au travers de la création de la plateforme 65+ Val-de-Travers.
- Améliorer la communication, d'où le mandat confié au Cora et la création du site vdt seniors.ch ou encore l'organisation de la soirée pour les jeunes et nouveaux retraités.
- Améliorer la connaissance des besoins des personnes de plus de 65 ans, réalisé au travers d'une enquête menée l'année dernière et qui a abouti à plusieurs conclusions qui ont nourri ce rapport.

L'objectif du Conseil communal est, d'une part, de maintenir ce qui a été mis sur pied au cours de ces derniers mois, soit les différentes actions énoncées ci-dessus, et de les intensifier au cours de la prochaine législature car il y a des véritables enjeux à ce niveau et de mieux faire connaître toutes les prestations dispensées aujourd'hui en faveur des aînés. D'autre part, il s'agira de mener une action en matière d'amélioration des infrastructures urbaines, par exemple les trottoirs, parfois un peu hauts ; les bancs, parfois en nombre insuffisant ou plus situés aux bons endroits. Ce sont passablement d'actions qui devront être menées après une analyse fine des besoins ; l'objectif étant véritablement de répondre aux besoins réels de la population, en associant peut-être, c'est une piste, les aînés eux-mêmes par la création d'un Conseil des aînés, comme cela s'est vu ailleurs.

Il est important pour le Conseil communal d'être en prise directe avec les besoins des aînés, notamment au travers de toutes les entités réunies au sein de la plateforme 65+. C'est également l'occasion de travailler à la perception de la population qui doit changer à l'égard des personnes de plus de 65, qui ont certes des besoins demandant à être couverts en termes social ou sanitaire, mais qui sont aussi, pour beaucoup, des personnes qui s'impliquent activement dans les sociétés, dans les instances politiques, les clubs, les manifestations, etc. Ils jouent donc aussi un rôle qui doit être reconnu.

Pour conclure, M. Mairy relève l'atout de la Commune en termes d'attractivité vis-à-vis de cette population. En effet, on voit année après année des jeunes ou futurs retraités venir s'installer à Val-de-Travers car ils estiment que c'est un bel endroit pour y passer leur retraite, avec une belle qualité de vie, une richesse des commerces et tout un environnement propice à la retraite. Il s'agit donc de cultiver cet aspect.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Rufener Eschler (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport d'information relatif à la mise en place d'une politique communale en faveur des aînés et nous remercions le Conseil communal pour l'établissement de celui-ci.*

Nous sommes très satisfaits de la politique menée par le Conseil communal dans ce domaine. Le nombre croissant de projets s'inscrit dans une réalité qu'il ne faut pas ignorer. Les statistiques parlent d'elles-mêmes et nous devons répondre de manière efficace et cohérente aux besoins des aînés de notre commune.

Dans plusieurs domaines, c'est véritablement un enjeu de société auquel nous devons faire face. Nous pensons notamment à l'habitation et à l'aménagement d'infrastructures. C'est une nouvelle manière de penser la société que d'intégrer une population grandissante sans la marginaliser.

Nous saluons également les partenariats et les initiatives privées dans ce domaine qui permettront assurément de trouver un chemin équilibré.

Il s'agit-là d'un rapport d'information et nous n'allons pas nous étendre sur le sujet plus longuement. Comme dit dans le rapport, la prochaine législature permettra aux nouveaux élus de se prononcer de manière plus précise sur certains points et le PLR y sera très attentif. »

Mme Katia Della Pietra (PS) s'exprime ainsi : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport détaillé et très complet concernant la mise en place d'une politique en faveur des aînés ; il le félicite par ailleurs pour son travail de précurseur et les nombreux développements et démarches qui ont déjà été réalisés dans cette perspective.*

Si dans sa magnifique chanson Jacques Brel décrit la vieillesse comme un moment d'attente passive et triste de la mort, nous comprenons que les aînés d'aujourd'hui ne sont pas tous les vieux d'hier. On parle désormais de 3^e, 4^e et 5^e âges (catégorisation bien réductrice il est vrai), soit autant de besoins à satisfaire.

La génération des baby-boomers, celle des trente glorieuses arrive à la retraite avec une envie de continuer à participer à la vie collective et sociale. La mise en place d'une politique communale nous apparaît dès lors évidente et passe par le renforcement du statut et du rôle des aînés dans notre

société et plus spécifiquement dans notre commune. Le marketing a bien compris depuis longtemps l'importance croissante de cette tranche de la population comme consommatrice, nous voulons qu'elle garde son rôle d'actrice. Un renforcement de statut qui ne doit pas oublier la mise en œuvre des mesures nécessaires au soutien des plus âgés et des plus fragiles.

Le parti socialiste est favorable à la proposition du Conseil communal en rappelant que cette démarche devrait idéalement être accompagnée de la constitution d'un organe de représentation directe tel qu'un Conseil des aînés. Toutefois, ceci doit répondre à un réel besoin et nous pensons qu'il est avisé de nous en assurer en menant une enquête.

Le parti socialiste encourage le Conseil communal dans sa politique de domiciliation à s'adresser aux futurs retraités d'autres régions. La qualité de vie à Val-de-Travers ainsi que le prix des logements rendent notre région attractive pour cette tranche de la population.

Le parti socialiste encourage l'amélioration de nos structures et leur adaptation aux besoins et contraintes de chacun.

Enfin, le rapport souligne à juste titre l'importance de la communication. De nombreuses actions et prestations existent déjà, mais restent pour certaines méconnues, comme par exemple cette dame rencontrée le week-end dernier sur notre stand, nous reprochant de ne pas organiser de cours d'informatique, ignorant que le Cora en organisait. Il nous semble dès lors bienvenu que la Commune s'investisse davantage en soutien aux efforts de promotion des prestataires eux-mêmes et de leurs services.

Et pour conclure, c'est par la mise en place d'une politique communale qui tienne compte des besoins actuels et futurs de chaque segment 3^e, 4^e et 5^e âge et de la dynamique sociétale qui en découle, que nous pourrions encourager l'émergence de synergies intergénérationnelles et développer une commune ouverte et riche de sa diversité. »

M. Rosselet-Christ (UDC) salue la prise en main active de ce dossier par les autorités communales, puisque les aînés de Val-de-Travers ont besoin d'être davantage considérés. La formalisation de cette thématique dans ce rapport conforte le groupe UDC dans cette idée et dans la prise en charge de cette dernière.

Il sera certes du rôle de la prochaine législature de proposer des solutions, mais par souci d'anticipation, le groupe UDC émet d'ores et déjà une petite remarque quant aux solutions à apporter à certains problèmes rencontrés : il est mentionné dans ce rapport d'information que le taux d'aînés est nettement plus élevé que la moyenne cantonale dans notre commune et ce, à notre sens pour plusieurs raisons : d'une part parce que nous avons un exode de la population qui est non négligeable et nous avons également un exode des jeunes qui peut se traduire par le fait, malgré de bonnes conditions de vie : des loyers intéressants, une qualité de vie inéluctable, l'emploi fait défaut, puisque de très nombreuses entreprises créatrices d'emploi n'engagent pas « local ». Il y a 70 à 80 % de frontaliers dans certaines entreprises. Tous ces postes occupés par des frontaliers, ne sont pas forcément des postes où nous n'aurions pas de main-d'œuvre qualifiée, bien au contraire. Dès lors, toutes les conditions cadres adéquates peuvent être créées pour favoriser la venue de citoyens ou qu'ils restent dans cette commune. S'il n'y a pas de travail, les jeunes ne resteront pas et ce sont les jeunes qui bossent, qui sont dans la moyenne d'âge active 30-50 ans qui travaillent et nous devons impérativement comprendre les causes et les conséquences de cette politique qui ne favorise pas la main d'œuvre locale car nos aînés risquent, à défaut d'avoir des jeunes qui restent, qui travaillent, qui nourrissent cette commune et qui la font vivre, de se retrouver sur le carreau face à des défis majeurs que la Commune ne saura surmonter si ce problème n'est pas pris en mains.

Sans mesures coercitives, actives, en faveur d'une préférence indigène à l'emploi, nous ne pourrions pas trouver, à terme, de solution pérenne et viable pour nos aînés.

Mme Ioset (POP) prend la parole à son tour : « Prestations complémentaires supérieures à la moyenne cantonale et impôt total par habitant inférieur. Peu importe comment on les appelle, nous avons beaucoup de vieux à Val-de-Travers et ils ont l'air d'avoir du mal à joindre les deux bouts.

Nous souhaitons relever qu'il est très bien de créer des plateformes informatiques pour informer nos aînés de toutes les possibilités qui leur sont offertes, mais il faudrait prendre en considération le fait que beaucoup d'entre eux n'ont pas d'ordinateur et ne savent pas s'en servir. Les « seniors connectés » arrivent, mais sont-ils déjà majorité ? Nous saluons donc l'envoi postal d'information sur les aides financières à chaque personne atteignant l'âge de l'AVS et encourageons vivement des contacts autres qu'informatiques entre nos retraité-e-s et la Commune.

Notre groupe soutient avec enthousiasme la création d'appartements encadrés tout en déplorant le fait que le nombre de places en EMS ait été réduit avant de pouvoir disposer de cette nouvelle option. En attendant, nous estimons qu'il est du devoir de la Commune de vérifier la qualité des soins à domicile dans notre région. Quel est le temps d'attente pour une personne âgée pour pouvoir entrer en EMS dans notre commune ?

Aussi, mener une réflexion par rapport au soutien aux proches-aidants ne devrait pas être exclu. Nous considérons qu'il ne suffit pas de soutenir des sociétés locales car il n'est pas sûr que les personnes avec des parents âgés à charge aient encore l'énergie de se fédérer en associations ou de chercher à y appartenir.

Force est de constater que beaucoup des projets mentionnés dans le rapport de notre Conseil communal prennent longtemps à s'accomplir. En attendant, le temps passe et nous vieillissons tous. Nous pensons qu'une réflexion s'impose afin de trouver le moyen d'accélérer ces tâches à la prochaine législature. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable à ce rapport et surtout à l'esprit qui le porte. Il précise, en réponse au PLR, que l'enjeu en termes d'habitation est important. Il a trait, entre autres, à la création d'appartements avec encadrement, mais aussi à la PMS qui prévoit une diversification des types d'habitat proposés par les EMS eux-mêmes. En matière d'appartement avec encadrement, le rapport fait un point de situation au moment de sa rédaction, depuis lors d'autres projets ont émergé, dont un qui est déjà bien avancé au home Dubied, avec la création d'appartements avec encadrement directement intégrés dans le home et d'autres projets pourraient voir le jour à Fleurier. C'est un secteur qui devrait passablement évoluer au cours des années à venir.

Du côté de l'UDC qui s'inquiète de l'exode de la population, M. Mairy rappelle que la population de Val-de-Travers croît, en tout cas en 2019 il y a davantage de personnes qui sont venues s'installer que de personnes qui ont quitté la commune ; le bilan en termes de naissance et de décès était toutefois négatif pour la commune. Pour les questions d'emploi, il ne préfère pas ouvrir le débat ce soir, puisque les mesures coercitives ne sont pas de compétences communales.

Le POP relève que beaucoup de personnes âgées ont du mal à joindre les deux bouts. C'est effectivement un des constats auxquels aboutit ce rapport. L'enquête menée auprès des aînés montrait toutefois que, malgré cette difficulté financière, elle était accompagnée d'un sentiment subjectif de réussir à s'en sortir et avoir du plaisir à vivre dans cette région. C'est donc une question relativement complexe qui demandera encore à être creusée. La problématique de la communication électronique a également été relevée par le POP. Effectivement, le site vdt seniors.ch, comme tous les supports électroniques, ne peut pas s'adresser à tous les aînés. L'enquête menée montrait un taux d'utilisation des personnes de plus de 65 ans de 50 % environ, ce qui recoupe des enquêtes faites ailleurs, c'est pourquoi le mandat a été confié à Cora pour avoir une porte d'entrée « physique » à Val-de-Travers pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet.

Il rappelle ensuite que la qualité des soins à domicile n'est en rien une prérogative communale. Les services de soins à domiciles officient sur mandat du Canton.

Quant aux conditions d'accès en EMS, M. Mairy indique que celles-ci sont appelées à être harmonisées dans l'ensemble du canton, par l'intermédiaire de l'association AROSS, qui avait connu un projet pilote à Val-de-Travers. L'objectif étant d'avoir les mêmes critères d'accès pour tous les EMS dans le canton. C'est un projet qui se déploie actuellement sur l'entier du canton.

Le POP relevait encore que le temps passe et que certains projets devraient se concrétiser plus rapidement. Dans ce domaine, le Conseil communal estime avancer relativement vite ; plus vite en tout cas que d'autres communes. Il est toutefois important de prendre le temps de la réflexion et de mener des actions concrètes qui s'inscrivent surtout en complémentarité de celles menées par tous

les acteurs de ce domaine qui eux-aussi mènent passablement de projets. La Commune n'a donc pas la vocation de les remplacer, mais bien de se montrer subsidiaire à ce qui peut être fait et, dans ce cadre-là, il est important parfois d'attendre que d'autres projets se concrétisent pour voir de quelle manière les accompagner au mieux.

Le Conseil communal aura l'occasion de revenir sur de futures actions concrètes lors de séances de la prochaine législature.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Extranet communal pour relancer l'abandon du papier

M. Simon-Vermot (cc) annonce qu'une nouvelle plateforme Extranet a remplacé « EchoVdT » qui montrait de grands signes de faiblesse. Ce poussiéreux portail subsistera jusqu'à fin 2020, après quoi il sera désactivé.

Le nouvel outil est conçu pour Val-de-Travers et répond donc à ses besoins. Il est plus clair, plus intuitif et permet à différents usagers de l'utiliser : les conseillers généraux, les commissaires ou encore les employés communaux.

Les membres de Conseil général sont invités à parcourir cette plateforme Extranet appelée GECO et à informer la Chancellerie des corrections et erreurs de jeunesse qui pourraient y exister. Vu la facilité d'utilisation de la plateforme et pour éviter des frais en papier, en timbres-poste et en temps de travail, le Conseil communal recommande à nouveau de passer aux convocations électroniques au lieu du papier.

M. Vaucher (POP) demande si les anciens rapports, procès-verbaux et tout ce qui est actuellement sur l'ancienne plateforme, va passer sur la nouvelle ? Il est important que les élus puissent retrouver des rapports qui ont peut-être huit – dix ans.

M. Simon-Vermot (cc) indique que les anciens dossiers ne seront pas repris car tous les documents se trouvent sur Internet. Par contre, tous les dossiers qui étaient utilisés dans les commissions et qui étaient spécifiquement fait pour les commissions, tels que les rapports d'information à la CGF, seront repris sur la nouvelle plateforme Extranet au moment où EchoVdt tombera en désuétude.

10. MOTION DU GROUPE UDC RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le président passe la parole au rapporteur du groupe UDC pour le développement de la motion.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que le but de cette motion n'est pas de voter sur un projet rigide. Ce n'est pas un projet carré qui est proposé, avec une vision stricte de ce qui doit être fait. L'UDC souhaite proposer un principe général pour la création d'une commission du développement touristique puisque actuellement les affaires touristiques sont gérées surtout par le Conseil communal, ainsi les possibilités pour le Conseil général d'amener des propositions se font soit par l'entremise des commissions dans des rapports qui sont déjà prémâchés, soit par le biais de diverses interpellations au sein de l'hémicycle, l'assiduité de l'UDC en la matière lors de cette législature étant relevée. Le but de cette motion est donc que le Conseil général puisse s'asseoir à la table des discussions et faire des propositions de façon plus active et plus directe ; que le Législatif soit inclus dans ce processus touristique pour enrichir la qualité des débats et des propositions. En incluant plus le Conseil général, on inclut finalement la parole du peuple.

Il est bien entendu que cette proposition n'est pas faite par opposition à ce qui a déjà été fait, puisque le Conseil communal ainsi que les différents acteurs touristiques ont d'ores et déjà accompli un grand travail, même si beaucoup de choses restent à faire. Il s'agit d'une démarche qui se veut complémentaire et enrichissante et non pas une démarche contradictoire.

M. Mairy (cc) répond en ces termes : « *S'il est évidemment louable que les conseillers généraux souhaitent s'impliquer plus avant dans le domaine du tourisme, il ne nous semble pas que ce soit là la bonne solution, pour plusieurs raisons :*

- *le Val-de-Travers se distingue déjà par un nombre important de prestataires touristiques ou paratouristiques, aux tailles et structures variables ; leur organisation est relativement bien structurée, au travers notamment de l'association Destination Val-de-Travers, qui a recensé quelque 200 structures au travers de ses réseaux en cours de déploiement ;*
- *la stratégie de développement du secteur a pour base le masterplan de « Jura trois Lacs », le plan directeur de l'offre touristique du Val-de-Travers et le projet de Destination Val-de-Travers visant à renforcer ses réseaux et à créer une plateforme numérique propre à la région ;*
- *ce projet a reçu le soutien de la Confédération (programme Innotour, 400'000 francs), du Canton (programme d'impulsion, 200'000 francs), de l'ARVT (APS) et des trois communes du Val-de-Travers ; l'aide importante de la Confédération, qui plus est au travers d'un programme relativement sélectif et distinguant les projets innovants, traduit le fait que Val-de-Travers connaît déjà une organisation touristique forte, fédératrice et cohérente, qui repose sur une articulation réfléchie entre les prestataires, leur faîtière (Destination Val-de-Travers), Tourisme Neuchâtelois et la commune de Val-de-Travers, qui réunit par ailleurs à intervalle régulier les acteurs touristiques au travers de la Table ronde touristique ;*
- *le plan directeur de l'offre touristique de 2016 avait par ailleurs mis en lumière le fait que la région ne manque pas d'atouts, ni de produits touristiques ; l'offre doit rester évolutive, s'adapter à la demande, être mieux valorisée, être complétée et professionnalisée là où cela est nécessaire, mais son extension ne représente pas une priorité ;*
- *de nombreux projets conséquents sont en cours et attestent du dynamisme du secteur ; outre celui de Destination Val-de-Travers et pour ne citer que ceux qui bénéficient d'un soutien de la NPR, citons la redynamisation des Mines d'Asphalte et le renforcement de la Maison de l'Absinthe ; relevons que la Maison de l'Industrie est en passe elle aussi d'obtenir un soutien de la NPR et que le Musée régional du Val-de-Travers en a bénéficié pour sa mue opérée ces dernières années ; aux yeux du Canton, le Val-de-Travers représente assurément un bon élève en matière touristique, en atteste le positionnement de la région dans les Accords de positionnement stratégique conclu entre le Conseil d'Etat et les régions ;*
- *l'implication du secteur privé est l'une des forces de notre secteur touristique ; souhaite-t-on vraiment que la collectivité publique s'en mêle davantage ? quels projets (autres que l'amélioration des infrastructures d'accueil, laquelle ne demande pas l'existence d'une commission particulière) demanderaient-ils à être portés qui ne peuvent l'être par les acteurs en place ? Le groupe UDC souhaite-t-il véritablement étatiser un secteur qui, certes, a besoin de l'appui des collectivités, mais qui s'en sort plutôt bien, surtout chez nous ? Enfin, s'il est souhaité que la Commune s'engage davantage, quels moyens financiers entend-on investir, qui plus est dans une période qui s'annonce particulièrement difficile ? N'y a-t-il pas d'autres priorités ?*

De l'avis du Conseil communal, poser ces questions revient à y répondre et nous invitons le Conseil général à refuser cette motion, à accorder sa confiance aux acteurs en place et à les remercier pour leur engagement. Cela dit, si des conseillers généraux souhaitent s'impliquer plus avant dans le développement touristique, les associations et fondations qui reposent pour beaucoup sur des comités bénévoles, voire même sur des collaborateurs bénévoles, seront certainement heureuses de voir leurs rangs s'étoffer. »

Mme Ioset (POP) s'exprime à son tour : « *Nous remercions M. Mairy d'avoir déjà développé la plupart des points que nous souhaitions aborder.*

Le groupe UDC ne précise pas dans sa motion si la commission qu'il propose est décisionnelle ou consultative. Dans le premier cas, nous y serions formellement opposés.

Si une commission de développement touristique (consultative) était créée, elle devrait servir surtout à alléger le processus en remontant l'information dans les groupes politiques et non pas pour l'alourdir en mettant des bâtons dans les roues des concitoyens qui veulent travailler. »

M. Rosselet-Christ (UDC) répond qu'il n'y a pas de modèle prédéfini pour cette commission. Si une commission consultative est plus pertinente qu'une commission décisionnelle, le groupe UDC peut parfaitement souscrire à ce principe. L'objectif n'est évidemment pas de mettre des bâtons dans les roues des personnes actives dans le secteur touristique, ni de contrecarrer les synergies du Conseil communal avec les partenaires touristiques, ni de remettre en question ce que tous les acteurs du secteur privé ont entrepris, qui est d'ailleurs un travail fabuleux, il faut le souligner. Le but est de remonter plus facilement les informations, les idées, les projets... au sein des groupes politique et la population afin que la voix du Conseil général puisse être mieux entendue et qu'il y ait une meilleure synergie aussi avec le Législatif. Le groupe UDC souhaite laisser à la libre appréciation de celui-ci si une commission consultative ou décisionnelle est la plus pertinente.

M. Sivignon (PS) s'exprime ainsi : « À première vue, cette demande semble être bien dans l'ère du temps. Le tourisme a battu des records cette année dans la commune et les perspectives sont bonnes. Le Conseil communal a d'ailleurs longuement répondu à une interpellation du même groupe, sur le même sujet, lors de la dernière séance. En regardant dans le détail, cette motion paraît même un peu trop dans l'ère du temps, en cette période électorale.

La motion demande à la Commune de "se doter d'une force de réflexion active plus large que celle qui existe à ce jour". Ce libellé témoigne presque d'une méconnaissance assez étonnante de l'organisation du secteur.

Nous pensons que notre Commune a déjà la chance d'avoir mieux qu'une éventuelle commission du développement touristique. Nous avons l'association Destination Val-de-Travers qui regroupe tous les principaux prestataires touristiques du Vallon. Deux cents prestataires environ. Et la Commune est partie prenante, par sa présence dans les séances de comité et par les subventions que nous avons eu notamment l'occasion de passer en revue lors de la dernière séance des comptes. Le but de cette association est de renforcer le rayonnement et la renommée de la région auprès de la population et des touristes. Et, cerise sur le gâteau, cette association a récemment encore élargi sa force de réflexion dans le cadre du projet Innotour en invitant d'autres acteurs et associations à participer à ses réflexions.

Au final, ce sont donc plusieurs dizaines de chefs d'entreprise, acteurs de terrain et de bénévoles associatifs, habitants de nos villages, qui se réunissent pour faire avancer des projets concrets et ainsi faire briller notre commune sur l'échiquier touristique. Et le succès de cette année est évidemment à leur crédit.

Dans ces conditions, nous devons chacun nous demander quelle serait la valeur ajoutée réelle de cinq ou dix commissaires en regard de cette organisation en place.

Ensuite, la motion indique aussi que l'éventuelle commission pourrait « proposer des projets d'avenir ». Alors nous pouvons imaginer qu'un commissaire aura un jour une idée qu'aucun des deux cents autres acteurs du secteur n'aura pas déjà eue. Mais plus sûrement, les acteurs en place pourraient voir en cette commission un bailleur de fonds potentiel pour développer leurs propres projets. Mais avec quel budget ? Comme les autres groupes, l'UDC est inquiet du budget communal. Le groupe UDC refuse de plus de façon dogmatique toute augmentation de contribution publique. Dans ces conditions et sans un budget conséquent adossé, cette commission risque bien d'être une coquille vide, un pur objet politique inutile.

Enfin, il est dit que « l'idée est que le Conseil général puisse activement prendre part aux réflexions entourant la genèse des projets ». Sur ce point, nous notons que lors de la dernière séance, le Conseil communal avait déjà indiqué ne pas être favorable à une économie étatisée et nous notons aussi que l'UDC avait approuvé cette vision. Et nous relevons là une incohérence de l'UDC qui veut aujourd'hui s'immiscer dans des projets qui seront portés par le secteur privé (faute de budget adéquat). Concernant l'implication du Conseil général sur ce thème, les outils à notre disposition, questions, interpellations, permettent de facilement faire remonter des propositions ou des inquiétudes. Le sujet touristique est évoqué régulièrement mais l'historique de ces interventions n'est à nos yeux pas assez fourni pour justifier un travail de commission. De plus, lors de la dernière séance, les réponses données à l'interpellation du groupe UDC, ont montré que les problématiques évoquées étaient toutes sous contrôle ou déjà en cours de résolution. Le groupe UDC avait lui-même admis qu'il était « plus

satisfait qu'insatisfait au vu des éléments exposés ». D'où notre étonnement de voir aujourd'hui à nouveau ce sujet à l'ordre du jour.

Dès lors, vu la qualité de l'organisation déjà en place et vus les outils déjà à disposition du Conseil général, notre groupe sera défavorable à la création de cette commission qui alourdirait inutilement l'organisation communale.

Des remerciements pour finir. Nous avons certes dû subir quelques désagréments à cause du tourisme cette année. Mais ces désagréments sont une maigre rançon face au succès de l'offre touristique locale. Et nous remercions donc encore une fois tous les acteurs du secteur car ce sont eux qui font briller Val-de-Travers sur l'échiquier touristique suisse. »

Mme Rufener Eschler (PLR) prend ensuite la parole dans ces termes : « *Le groupe PLR s'est penché sur la proposition du groupe UDC avec grand intérêt puisqu'il estime que le sujet est important et qu'il conviendra d'y accorder une attention particulière ces prochaines années. Si nous partageons le constat, nous ne pouvons malheureusement pas souscrire à la méthode.*

En effet, à Val-de-Travers, le développement touristique est en quelque sorte sous-traité à d'autres acteurs et nous sommes satisfaits de cette manière de procéder. Il est clair que le Législatif a un rôle à jouer dans ce domaine. Mais pas celui proposé dans cette motion. Il s'agit-là d'une compétence du Conseil communal et nous ne souhaitons pas changer cela. Dès lors, nous proposons à l'Exécutif la création d'une commission issue de sa propre compétence afin d'intégrer les partis politiques mais également des citoyennes et des citoyens de notre commune.

Fort de cela, le groupe PLR refusera cette motion. »

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de cette motion. **C'est par 23 NON, 7 OUI et 6 abstentions que le Conseil général refuse la motion du groupe UDC relative à la création d'une commission du développement touristique.**

11. MOTION DU GROUPE SOCIALISTE POUR L'INTRODUCTION DE LA SUPPLÉANCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président passe la parole au rapporteur du groupe socialiste pour le développement de la motion.

M. Sivignon (PS) rappelle qu'il y a eu, au niveau cantonal, la modification de loi sur les droits publics qui autorise à avoir maintenant une suppléance au niveau du Conseil général. Le groupe PS propose ainsi que le Conseil communal engage le travail pour introduire cette suppléance à Val-de-Travers. Il argumente que la participation moyenne aux séances du Législatif s'élève à 34 conseillers généraux, ce qui peut potentiellement représenter un déséquilibre par rapport aux résultats des élections. Ajouter la suppléance permettrait de garder un meilleur équilibre.

Il relève que lors des premières décisions à l'interne du groupe, le PS n'était pas favorable à l'introduction d'une suppléance pour les commissions du Conseil général. À la suite de plusieurs discussions internes et avec d'autres membres du Législatif, le groupe PS soutiendra finalement la suppléance aussi pour les commissions. Les commissaires en place sont d'avis que si tout le monde joue le jeu, cela ne devrait pas poser de problème. Par « jouer le jeu », s'entend par exemple la modification d'un règlement qui nécessite plusieurs séances, il faudra évidemment que ce soit le même commissaire qui participe à toutes et pas qu'il y ait un ping-pong qui ralentirait le processus.

Ainsi, dans l'ensemble, le groupe PS soutiendra l'amendement pour l'introduction de la suppléance dans les commissions du Conseil général.

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime en ses termes : « *Nous remercions le groupe socialiste pour sa motion ainsi que les groupes PLR et UDC pour leurs amendements qui se rejoignent.*

Pour votre information, le règlement général de la Commune est en cours de révision totale au sein du dicastère de l'administration. D'ici peu, le Conseil communal se penchera sur la question et

transmettra le dossier à la commission des règlements. La suppléance pourra par conséquent être largement discutée au sein de cette dernière et finalement devant votre autorité.

Selon la décision de ce soir, le Conseil communal inclura l'option « suppléance » dans son projet pour le Conseil général, voire pour les commissions.

Nous proposerons par contre de limiter la suppléance aux commissions du Conseil général uniquement et de ne pas l'introduire pour celles du Conseil communal.

Concernant le timing, l'introduction de cette disposition dans le règlement général avant les élections communales est impossible, vu qu'elle requerrait un vote de votre Autorité et la sanction du Conseil d'Etat entre aujourd'hui et le dimanche 25 octobre.

C'est pourquoi, nous avons contacté le service des communes il y a plusieurs jours avec la question suivante : « Dans l'hypothèse où ces dispositions réglementaires devaient donc être introduites après les élections communales de cette année ou après la fin de cette législature, le Conseil communal se demande si elles pourront s'appliquer a posteriori aux élus communaux. En d'autres termes, est-ce que les candidats non élus le 25 octobre prochain pourront être réputés suppléants une fois le principe de suppléance entré en vigueur ou est-ce que ce système pourra s'appliquer uniquement après les élections communales 2024 ? »

Nous attendons le retour du service des communes à ce sujet et aviserons une fois la réponse reçue et espérons que l'introduction de la suppléance a posteriori sera possible si c'est la volonté de votre Autorité ce soir. »

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Rufener Eschler (PLR) prend ensuite la parole : *« Cette idée est largement thématifiée au sein de notre groupe depuis plusieurs mois et nous sommes dès lors satisfaits de pouvoir nous prononcer sur ces éléments ce soir. Les constats sont partagés par le PLR. Cependant, nous souhaitons aller encore plus loin et nous avons déposé un amendement permettant d'intégrer le concept de suppléance également aux commissions. De cette manière, les séances seront renforcées et les absences minimisées. C'est un élément fondamental pour notre groupe et nous vous invitons à accepter notre amendement ainsi que cette motion. Nous invitons également le Conseil communal à répondre à cette attente le plus rapidement possible. »*

M. Rosselet-Christ (UDC) annonce que le groupe UDC souscrit pleinement au texte de cette motion, à la nuance près qu'il souhaite étendre le principe de suppléance aux commissions. Leur amendement rejoignant celui du PLR, pour des questions purement de forme, le groupe UDC retirera le sien pour ne pas faire de doublons.

Quant à la question de savoir s'il faut se limiter aux commissions du Conseil général ou intégrer également celles du Conseil communal, M. Rosselet-Christ pense que ce principe pourrait s'étendre à l'ensemble des commissions, indépendamment de leur forme. Pour avoir une certaine expérience de la question de la suppléance dans les commissions avec le Grand Conseil, il indique que, même s'il y a plusieurs séances pour le traitement des dossiers, si les groupes font bien leur boulot en termes de communication et de transmission des informations, il n'y a pas de problème quant au suivi, même si plusieurs commissaires se relaient sur un même dossier. Au niveau du Grand Conseil neuchâtelois, ce système est en place depuis des temps immémoriaux et cela fonctionne très bien. M. Rosselet-Christ estime qu'il n'y a pas besoin d'avoir cette rigidité « scolaire » de vouloir mettre toujours la même personne pour le suivi des dossiers.

Ainsi, le groupe UDC soutiendra la motion socialiste amendée pour que la suppléance s'étende également aux commissions.

M. Vaucher (POP) s'exprime à son tour : *« La motion déposée ce soir par le PS nous semble aller dans le sens d'une meilleure représentativité du choix fait par le peuple dans les urnes. En effet, dans un système proportionnel, les sièges sont attribués au parti et non aux individus en tant que personnes.*

Nous voulons pourtant insister sur le fait que l'introduction d'une suppléance ne doit pas être un oreiller de paresse pour des élu·e·s qui n'assument pas le mandat qui leur est confié. C'est pourquoi nous demandons que la convocation des suppléant·e·s soit faite par la Chancellerie, après excuse auprès de celle-ci de la conseillère ou du conseiller général·e empêché·e.

Comme vous l'aurez compris, nous soutiendrons cette motion, ainsi que les amendements proposés. »

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement du groupe PLR, celui de l'UDC ayant été retiré.

Amendement du groupe PLR

L'introduction est modifiée comme suit :

Donnant suite à l'initiative de la commune de la Tène, le Grand Conseil neuchâtelois a révisé la loi sur les droits politiques et la loi sur les communes. Dès lors, les communes ont désormais la possibilité de nommer des suppléant.e.s aux membres du Conseil général. Le Conseil général de Val-de-Travers demande au Conseil communal de réviser le règlement de commune afin d'introduire ~~cette disposition dès la prochaine législature~~ **une disposition permettant de nommer des suppléant.e.s aux membres du Conseil général ainsi qu'aux membres ses commissions.**

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président passe ensuite au vote de la motion ainsi amendée. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte la motion du groupe socialiste pour l'introduction de la suppléance pour les membres du Conseil général.**

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP au sujet de la **rédaction des documents communaux**, déposée lors de la séance du 19 juin 2020

« Nous demandons que la commune de Val-de-Travers adopte une rédaction inclusive et épïcène dans l'ensemble de ses circulaires, documents officiels, nouveaux ou en révision, en particulier dans ses règlements, directives, rapports, offres d'emploi.

Elle promeut également la rédaction épïcène et inclusive dans l'ensemble de sa communication (communiqués de presse, journaux, magazines, newsletters, sites internet, etc.). »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« Si le Conseil communal entend et comprend les préoccupations du groupe POP quant à l'emploi du langage épïcène, il n'est pas entièrement convaincu du bien-fondé de cette réforme pour l'ensemble des documents rédigés par notre collectivité publique.*

S'il peut imaginer un recours plus soutenu de ce langage ou du moins une sensibilisation des services à son usage dans la communication publique, comme les communiqués de presse et les informations sur nos canaux communaux (site Internet, NEMO News ou réseaux sociaux), il n'est pas prêt à appliquer le langage épïcène stricto sensu dans la réglementation communale. La lecture de ces documents n'étant déjà pas forcément toujours aisée, l'addition du langage épïcène au texte ne ferait que compliquer les dispositions réglementaires.

D'expérience, nous observons souvent une utilisation partielle du langage épïcène dans les écrits d'autres institutions ou d'autres entités, avec des parties de texte appliquant cette méthode et d'autres

parties rédigées en langage non-épïcène. La cohérence textuelle est inexistante et questionne quant à l'application de ce langage inclusif.

De plus, [une tribune collective](#) rédigée par une trentaine de linguistes francophones qui a été publiée le 18 septembre dernier sur le site internet du magazine français d'actualité Marianne nous a fortement interpellés. Bien que favorables à la féminisation de la langue, ces spécialistes du langage estiment l'écriture inclusive profondément problématique. Je cite : « Outre ses défauts fonctionnels, l'écriture inclusive pose des problèmes à ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et, en réalité, à tous les francophones soudain privés de règles et livrés à un arbitraire moral ».

Les linguistes listent pêle-mêle un certain nombre d'incohérences liées à cette écriture et concluent par cette question : « L'usage est certes roi, mais que signifie un usage militant qui déconstruit les savoirs, complexifie les pratiques, s'affranchit des faits scientifiques, s'impose par la propagande et exclut les locuteurs en difficulté au nom de l'idéologie ? »

Ne voulant pas lier les mains des futures autorités dans un tel domaine, nous invitons le nouveau Conseil communal à rédiger une directive interne traitant de l'usage du langage épïcène dans la communication publique en se basant par exemple sur le [guide du langage féminisé et épïcène de l'Université de Lausanne](#), qui, en une douzaine de pages, encadre bien ce sujet.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe est satisfait de la réponse apportée et se réjouit de voir les résultats concrets.

2. Interpellation du groupe UDC au sujet de **la traversée de Boveresse et les nuisances pendulaires, déposée lors de la séance du 19 juin 2020**

« L'actuelle rue du Quarre à Boveresse est une rue résidentielle limitée à 30 km/h. Le village est bordé par la H10, ce qui fait que le trafic routier contourne le village. Toutefois, le village a subi une forte augmentation du trafic ces dernières années, principalement venu de Môtiers, de véhicules pendulaires en provenance essentiellement de la zone industrielle. Ces véhicules rejoignent la H10 par la rue du Quarre au lieu d'utiliser la voie d'élanement se situant à l'Est du village, générant un lot de nuisance conséquent ainsi que des dangers substantiels pour les résidents et les enfants. Le groupe UDC demande dès lors au Conseil communal s'il est envisageable d'instaurer rapidement une restriction telle que « bordiers autorisés », qui soulagerait le village de ce trafic pendulaire à risque, puisque le contournement par la H10 existe, ne fait pas perdre de temps aux usagers et est bien plus approprié. »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « Pour commencer, nous aimerions à nouveau souligner l'important rôle de courroie de transmission que jouent régulièrement les groupes politiques permettant ainsi de porter devant cette assemblée les problèmes pratiques et réels auxquels nos concitoyens font face. Si nous saluons cette nécessaire interaction entre les élus et les habitants de notre commune, nous pouvons tout de même regretter que certains de ces mêmes habitants ne contactent pas directement l'Exécutif ou l'administration communale, qui ne doit pas être vue comme une boîte noire, une boîte opaque, mais comme une entité au service de tous.

Par gain de temps et pour des raisons d'efficacité, nous invitons donc nos concitoyens à contacter directement les dicastères concernés par leurs problèmes et questions.

Pour revenir à l'interpellation, la rue du Quarre de Boveresse n'est pas à proprement parler une rue résidentielle contrairement au postulat de base du groupe UDC ; c'est une route communale de desserte voire une route collectrice dans le sens de la norme suisse SN 640 040b. Elle peut aussi être qualifiée de route d'intérêt local selon la norme SN 640 210, qui indique que « [I]es routes d'intérêt local sont du point de vue du trafic motorisé des routes d'importance secondaire qui sont à la disposition de tous les usagers. »

Si cette voie publique est certes bordée de résidences, elle permet également l'accès à des entreprises et à des fermes. Elle permet ensuite aux usagers d'entrer et de sortir du village de

Boveresse ainsi que de traverser ce dernier. L'interdire à la circulation à l'exception des bordiers est donc pratiquement impossible et ne serait certainement pas respecté. Cette idée n'est donc pas viable et ne peut être appliquée à cette route.

Ceci étant dit, nous rejoignons le groupe UDC dans son analyse de la situation et regrettons que certains automobilistes préfèrent utiliser la rue du Quarre pour rejoindre la H10 au lieu de passer par la sortie est. Pour limiter cette circulation parasite, nous avons contacté une des sources probables de pendulaires empruntant la rue du Quarre et avons donc demandé à l'entreprise Etel de rendre attentifs ses collaborateurs aux risques et aux désagréments occasionnés. Nous espérons que le message a été passé et que le village de Boveresse pourra retrouver une certaine quiétude. Le Conseil communal, via le Groupe circulation, maintient une veille active sur ce dossier. »

Mme Christiane Barbey (UDC) remercie le Conseil communal pour cette réponse.

3. **Interpellation du groupe UDC au sujet des zones 30 et quartiers résidentiels étroits – Quelles mesures immédiates pour la sécurité des riverains ?**

« Le groupe UDC a pris acte de plusieurs doléances issues de riverains au sein de différents villages de notre commune. Plusieurs quartiers en zone 30 (par exemple les rues Jules Baillods ou du Quarre à Couvet) et diverses rues très étroites où la visibilité est très réduite (par exemple, le croisement entre la Rue du Temple, du Furcil et le Chemin du Mont à Noiraigue) sont des zones où la circulation à vitesse très réduite est capitale pour garantir la sécurité des riverains et des automobilistes. Toutefois, il n'est pas rare que ces endroits soient traversés par des automobilistes peu soucieux du danger, à des vitesses souvent très au-dessus de ce qui est soit autorisé, soit recommandé, ne manquant pas de donner des sueurs froides à certains de nos concitoyens.

Malgré la mise en zone 30 généralisée à venir des quartiers résidentiels et les mesures d'application qui l'accompagnera, la Commune peut-elle mener une étude urgente de ce problème et y apporter une réponse adéquate rapidement et en amont, avant qu'un drame ne survienne ? Étudier la pose d'imposants ralentisseurs nous semble être une piste à privilégier. »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« Comme évoqué à différentes reprises dans cet hémicycle, le Conseil communal ne reste pas insensible aux plaintes et aux craintes de certains riverains qui ressentent une réelle oppression face aux véhicules, toujours plus gros et toujours plus nombreux sur nos routes. Le sentiment de vitesse est proportionnel à la taille des véhicules : plus le véhicule est imposant, plus sa vitesse va sembler élevée, surtout sur des routes étroites.*

Si nous sommes toujours à l'écoute des citoyens, nous devons quand même nous baser sur des faits et non pas sur des ressentis pour prendre des mesures spécifiques. La sensation de vitesse est assez subjective et doit être correctement évaluée avant de prendre des décisions souvent coûteuses en matière d'aménagement urbain et routier. L'installation de ralentisseurs dans toutes les rues de notre commune n'est financièrement pas viable et engendrerait d'autres problèmes en cascade.

Pour avoir des données factuelles, le service de sécurité de proximité a posé son radar invisible durant quelques jours et il en ressort les statistiques suivantes :

À la rue du Quarre de Couvet, le radar a enregistré le passage d'environ trois mille voitures entre le 14 et le 20 septembre derniers. La vitesse moyenne est de 31 km/h dans cette zone 30. On s'aperçoit que 57,82 % des usagers roulent à plus de 30 km/h. Toutefois, en recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que seuls 11,22 % des usagers dépassent la vitesse de 40 km/h. Sur le nombre de trois mille véhicules, vingt-deux véhicules ont dépassé la vitesse de 51 km/h. Proportionnellement au nombre total de véhicules, il en résulte à cet endroit un taux très faible.

Concernant la rue du Furcil à Noiraigue, le radar a enregistré le passage d'environ mille quatre cents voitures entre le 21 et le 27 septembre derniers. La vitesse moyenne est de 27 km/h dans cette zone. On s'aperçoit que 40,54 % des usagers roulent à plus de 30 km/h. Toutefois, en recherchant à

nouveau plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que seuls 9,56 % des usagers dépassent la vitesse de 40 km/h. Sur le nombre de mille quatre cents véhicules, onze véhicules ont dépassé la vitesse de 51 km/h. Proportionnellement au nombre total de véhicules, il en résulte à cet endroit un taux très faible également.

Par conséquent, nous considérons ces deux résultats comme tolérables vis-à-vis des limitations de vitesse actuelles et des normes. Cela signifie que du point de vue statistique uniquement et sans informations sur des situations dangereuses particulières, il n'y a pas d'indice alarmant en matière de sécurité, car la vitesse moyenne est de 31 km/h à la rue du Quarre et de 27 km/h à la rue du Furcil.

De plus, nous n'avons pas eu connaissance d'accidents dans ces deux rues. À la rue du Quarre, des ralentisseurs de vitesse existent déjà. Une surenchère sécuritaire ne serait pas raisonnable et proportionnelle dans ces cas-là.

Comme certaines des rues que vous mentionnez dans votre interpellation sont très étroites et surtout fréquentées par des riverains ou des habitués des lieux, car elles ne sont pas faites pour le transit, la mise en place de mesures supplémentaires nous semble disproportionnée à ce stade. Que faire de plus dans des rues très étroites où la visibilité est très réduite ?

Si des automobilistes ou des motards utilisent déjà ces routes à mauvais escient, comment raisonner ces personnes ? Le Conseil communal demande régulièrement à la police neuchâteloise d'installer son radar pour calmer certaines ardeurs. Nous continuerons d'agir ainsi avec proportionnalité dans les moyens engagés.

Finalement, le plan stratégique du Conseil communal consistant à faire passer l'ensemble des routes de notre commune, à l'exception des axes de transit, en zone 30 entend répondre aux demandes de sécurisation de l'espace public. L'introduction de telles zones ne suffira toutefois pas à résoudre à elle seule toutes les problématiques ; chaque usager doit respecter les limites, les règles et les autres utilisateurs pour que tout le système fonctionne. »

M. Rosselet-Christ (UDC) se dit partiellement satisfait car un radar, contrairement à un ralentisseur, sanctionne mais n'empêche pas de commettre le méfait. Il suffit d'un seul véhicule qui écrase un enfant pour que le mal soit fait. Il tient à rendre le Conseil communal attentif à cela.

4. Interpellation du groupe UDC au sujet du **tourisme à Noiraigue – Bilan intermédiaire de la saison 2020**

« La création du parking touristique cette année à Noiraigue a été bien accueillie par la population. Globalement, nous relevons un début d'amélioration de la situation (notamment s'agissant du parking sauvage), bien qu'il subsiste toutefois de nombreux efforts à opérer. La Commune peut-elle dès lors nous informer sur les points suivants :

- La signalisation et les moyens de redirection des véhicules vers les parkings communaux sont insuffisants, car, comme la population l'avait par ailleurs prédit lors de la séance d'information du mois de mars dernier, les touristes se garent avant tout sur les places bleues à travers le village, induisant à la fois des problèmes de disponibilité de places pour les habitants et une perte de profits pour la Commune. La Commune peut-elle remédier à ce problème, en mobilisant, par exemple, des personnes pour diriger les véhicules en priorité sur les parkings communaux ?
- Vu l'engorgement de touristes qui se parquent aux abords du cimetière, la pose d'un horodateur peut-elle être envisagée au niveau du parking du cimetière, avec un espace réservé, limité et très clairement signalé à l'attention des personnes qui souhaitent se rendre en recueillement sur les tombes ?
- La confusion règne parfois entre les places blanches (10h) et les places bleues (1h, week-end inclus) de la place de la Gare ; la Commune peut-elle harmoniser toute la place en places bleues ou, cas échéant, revoir la signalisation ?
- L'UDC salue la création de parkings supplémentaires par plusieurs particuliers au sein du village. Toutefois, la situation géographique et les tarifs journaliers appliqués par ces parkings génèrent une concurrence directe avec les parkings communaux. La Commune peut-elle, dès lors,

intervenir auprès de ces différents acteurs afin que les tarifs des parkings privés soient harmonisés avec ceux des parkings communaux ?

- *Avec la systématisation des contrôles de la sécurité publique pendant la saison, quel est le sentiment général observé quant au parcage, aux incivilités et au littering aux abords du village ? En outre, combien de francs le produit des amendes et des parkings communaux a-t-il rapporté à la Commune ?*

M. Simon-Vermot (cc) donne les informations suivantes : « *L'interpellation du groupe UDC étant plutôt orientée « sécurité publique » que « tourisme », le Conseil communal répond par la voix du chef du dicastère de la sécurité publique.*

Nous remercions le groupe UDC pour son analyse de la situation et pour ses questions qui rejoignent très largement les décisions prises par le Conseil communal ces dernières semaines. Nous sommes satisfaits de voir que nos propres observations sont corroborées par les groupes politiques. Dans un tel cadre propice à la collaboration, les évolutions prévues par l'exécutif ne pourront qu'être soutenues par les Néraouis, nous l'espérons.

Venons-en aux questions spécifiques posées par le groupe UDC :

La question de la signalisation nous occupe depuis quelque temps déjà. De nombreux panneaux ont été posés depuis l'introduction du nouveau concept de stationnement en avril dernier. Mi-septembre, un nouveau panneau provisoire a d'ailleurs été posé à l'entrée du village pour mieux orienter les visiteurs. Le panneau définitif sera commandé avant la fin de l'année, après une phase-test de quelques semaines.

Au centre du village, plusieurs panneaux existent déjà. Comme ces derniers ne sont pas gratuits et comme le Conseil communal ne veut pas que le village de Noiraigue serve de showroom aux entreprises de signalisation routière, nous avançons par étapes, au gré des besoins et des discussions avec les acteurs locaux.

Si la Commune accueille volontiers les touristes et les randonneurs, elle doit toutefois mener une politique équilibrée entre dépenses payées par le contribuable vallonnien et rentrées financières plus que limitées provenant de certains visiteurs. La présence régulière d'auxiliaires de circulation sur place est donc plutôt irréalisable, le coût dépassant largement le bénéfice attendu. L'implication de ces mêmes auxiliaires est par contre possible pour des jours ou des week-ends spécifiques, comme ce fut le cas à l'Ascension par exemple.

Les touristes qui s'aventurent sur les zones bleues en espérant faire une bonne affaire se sont très souvent retrouvés marris, les agents de sécurité publique ayant mis les bouchées doubles pour faire respecter les règles. Nous y revenons dans quelques instants.

Concernant le parking du cimetière, le Conseil communal a décidé pour l'instant de ne pas installer d'horodateur, vu l'investissement qui devrait être consenti. Nous avons pris la décision d'attendre la fin de la saison et de tirer le bilan des deux parcomètres déjà existants avant de développer cet outil au cimetière qui comprend environ 35 places. Pour éviter le stationnement sauvage aux alentours du cimetière et le long de la rue Leuba, le Conseil communal a pris un arrêté interdisant de se parquer dans la bande herbeuse le long de la chaussée et le long de la voie ferrée.

Concernant les zones bleues et blanches sur la place de la Gare, la confusion ressentie par les visiteurs est parvenue à nos oreilles il y a plusieurs semaines. Pour faciliter l'appréhension du stationnement par tout un chacun, le Conseil communal a donc décidé de transformer en places bleues toutes les places blanches situées au nord de la rue des Tilleuls.

Au sud de cette rue, le nombre de places blanches avec une durée de stationnement de dix heures sera augmenté sensiblement pour permettre aux usagers du train de se garer près de la gare. Le marquage de ces places interviendra prochainement.

L'existence de parkings payants privés est en effet peu avantageuse pour la Commune d'un point de vue financier, car de nombreux clients y stationnent leur véhicule au détriment des parkings officiels des Courtons et du Devin. Le manque à gagner est relativement important pour nos infrastructures,

qui sont cependant rentables. La proposition du groupe UDC d'harmoniser les tarifs entre les exploitants de parkings nous semble pertinente mais sans se lancer dans une sous-enchère tarifaire.

Le groupe UDC nous interpelle également concernant les incivilités, le littering et les problèmes de parcage que nous aurions pu observer.

Au niveau du stationnement sauvage, force est de constater que tout le monde ne joue pas le jeu et que la sécurité publique a dû se rendre régulièrement sur place pour faire appliquer la loi. De très nombreuses amendes ont été distribuées aux distraits, aux malhonnêtes ou aux aventureux. Jusqu'à hier, les amendes infligées aux automobilistes dans le village de Noiraigue représentent près de 50'000 francs. Les parkings, quant à eux, ont rapporté à ce jour 37'000 francs, ce qui est pratiquement conforme au budget.

Avec l'afflux de touristes et le COVID-19, le tonnage des déchets a presque doublé dans la commune et nous observons une augmentation de 50 % de déchets sauvages sans lien avec le tourisme (notamment des meubles, de la litière pour chats, des roues et des pneus). Le service des travaux publics a donc dû adapter ses tournées pour contenir ce phénomène.

Il effectue depuis début juin une tournée chaque week-end pour ramasser les déchets dans les neuf villages avec deux hommes et plus particulièrement dans les villages de Noiraigue, Môtiers, Fleurier et Buttes où il y a des touristes.

Les missions de la voirie durant les week-ends sont de nettoyer les écopoints et les corbeilles urbaines dans les centres, de nettoyer les sites touristiques comme la Ferme Robert, l'entrée des gorges de la Poëta-Raisse, le Plat de Riau ou encore la place de jeux au départ du télésiège.

Du côté de la sécurité publique, nous continuons à dénoncer toutes les personnes qui déposent des déchets hors des lieux prévus à cet effet et qui sont identifiables.

Finalement, les agents de sécurité publique et la police neuchâteloise n'ont pas constaté d'augmentation du nombre d'incivilités à Noiraigue durant cette saison touristique exceptionnelle.

La police neuchâteloise a toutefois dû sensibiliser certains habitants qui, profitant de la situation touristique, avaient installé des stands de nourriture périssable sans aucune autorisation et sans respect des règles d'hygiène. »

M. Rosselet-Christ (UDC) remercie le Conseil communal pour ces réponses qui satisfont le groupe UDC puisqu'elles le confortent dans le fait qu'il avait raison de porter ses préoccupations à l'écoute de l'Assemblée, ainsi qu'en le fond des constats. Le Conseil communal est encouragé à poursuivre sur cette voie.

5. Interpellation du groupe POP relative au **parking communal de Noiraigue**

« Victimes collatérales des efforts touristiques du Canton, les Néraouis ont vu leur village assailli de voitures parkées sauvagement. La Commune a trouvé un moyen de parer à cette situation en aménageant un parking pour les touristes qui affluent en masse visiter les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van. Nous avons soutenu cette action. Aujourd'hui nous voyons que cette solution a besoin d'être affinée : le parking communal est moins utilisé que les deux parkings privés du village, qui sont moins chers, le parcage sauvage continue et des Vallonniers se plaignent d'avoir à payer pour aller visiter leurs propres sites naturels. Et il n'y a pas de toilettes.

Notre groupe se demande si ce parking doit absolument être payant. Et si c'est le cas, ce serait plus logique que son prix s'aligne sur ceux de ses concurrents, son but initial n'étant pas commercial. Nous proposons de passer à la gratuité tout en serrant plus fort la vis aux automobilistes qui ne respecteront pas les interdictions de parcage dans le village. Et par pitié, installons des toilettes publiques ! Il suffirait d'y placer une de ces roulottes qu'on utilise pour les manifestations publiques.

Chers camarades Verts, nous entendons d'ici vos pleurs et grincements de dents. En attendant des temps plus écolos, nous proposons de rester pragmatiques. Les touristes viendront en train quand les transports publics seront gratuits. »

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime ainsi : « Comme nous l'avons précisé dans notre réponse à l'interpellation du groupe UDC, notre plan de stationnement a évolué depuis la décision prise par votre autorité en mai 2019 de construire un parking et évoluera encore si nécessaire.

Si les Néraouis ont souffert cette année d'une affluence inimaginable il y a quelques mois encore, nous devons absolument observer la saison 2020 marquée par la recommandation fédérale de rester en Suisse comme une saison exceptionnelle à plus d'un titre.

La proposition du POP de rendre les parkings gratuits nous semble absolument indéfendable au regard de l'investissement consenti par notre Commune et qui est actuellement payé par les citoyens vallonniers.

Le contribuable saura apprécier l'idée alors que les parkings sont rentables et permettent maintenant de financer l'amortissement des infrastructures. Ils sont peut-être un peu moins utilisés que les parkings privés mais il rapporte de l'argent. Voulons-nous arrêter cette source de revenus alors qu'une certaine partie des touristes ne dépensent pas un centime dans notre région mais rendent la vie des habitants compliquée ? Voulons-nous favoriser les visiteurs au détriment des Vallonniers qui vivent et payent leurs impôts ici ? Le Conseil communal pense que le paiement de cinq ou dix francs pour garer un véhicule est raisonnable. L'idée du POP conduirait à internaliser les charges et à externaliser les bénéfices. C'est ce qui est souvent reproché aux grandes entreprises capitalistes.

Le POP indique ensuite que les autres habitants de notre région doivent payer pour visiter leurs sites naturels. C'est en effet le cas s'ils utilisent les parkings payants. En aparté, nous nous permettons de mentionner qu'il en est de même pour les habitants de Neuchâtel qui résident en dehors du centre et qui viennent s'y garer pour faire leurs courses ou se promener au bord du lac. Pour éviter de payer, les Vallonniers ont toujours la possibilité de prendre les transports publics depuis leur village de domicile ou d'utiliser les places blanches qui se trouvent sur la place de la Gare.

Quant à l'alignement de nos tarifs sur ceux des privés, nous ne sommes pas favorables à une sous-enchère. Nous recommanderons plutôt à ces derniers de bien déclarer tous leurs revenus en fin d'année.

Concernant le stationnement sauvage, celui-ci est déjà fortement réprimé. Nous en voulons pour preuve les 50'000 francs d'amendes distribuées durant la belle saison par nos agents de sécurité publique. Comme évoqué précédemment, le Conseil communal a encore limité le stationnement sauvage pour favoriser l'utilisation des parkings communaux. Les tournées se poursuivront pour s'assurer que les règles sont respectées.

La question des toilettes est lancinante. Pour mémoire, des sanitaires sont à disposition des visiteurs à la Maison de l'Industrie ainsi qu'à la gare. D'ici quelques mois, l'Auberge ouvrira ses portes et celles de ses commodités. Pour la prochaine saison, nous pouvons toutefois vous informer que le Conseil communal planche sur de nouvelles améliorations. De plus amples informations vous parviendront en temps utile.

En résumé, le Conseil communal ne décidera pas de rendre les parkings gratuits et ne baissera pas ses tarifs, déjà modestes. Les parkings rapportent de l'argent et ne coûtent donc rien à la collectivité publique – c'est plutôt rare pour être souligné. »

M. Vaucher (POP) se dit partiellement satisfait mais toutefois très heureux de savoir qu'au niveau des commodités des solutions vont être trouvées.

6. Interpellation du groupe Les Verts au sujet des tirs aux pigeons au Val-de-Travers

*« Avec grande stupéfaction, nous avons appris que le tir aux pigeons avec une carabine est une pratique encore employée dans des villages du Val-de-Travers. De l'ordre d'une cinquantaine de pigeons domestiques seraient tués chaque année, au prétexte que leurs salissures sont insupportables aux yeux de quelques citoyens, et tout cela non seulement avec l'approbation de l'exécutif communal, mais aussi la bénédiction des autorités cantonales !**

En cette période où tout le monde se plaît à discourir sur le déclin de la biodiversité, où la vie est le bien le plus précieux pour l'être humain tout comme pour les animaux et les plantes, où notre commune peine à être attractive démographiquement et nécessite un marketing territorial efficace, notre groupe demande que cette pratique d'un autre siècle soit aussitôt bannie sur tout le territoire communal, qui, faut-il le rappeler, se réclame du slogan « Qualités naturelles ».

Il existe des méthodes alternatives de « régulation » qui ne blessent pas ces oiseaux et ne sont pas mortifères. »

** selon les propos de M. B. Simon-Vermot*

Dans la mesure où une interpellation peut être développée, M. Santiago (Les Verts) prend la parole en ses termes : « Tout d'abord, je vous prie de m'excuser d'avoir à vous parler de pigeons ; comme simple conseiller général, je n'aurais pas imaginé devoir le faire au sein de cette assemblée. Que l'on me comprenne bien, je ne parle pas ce soir du tir sportif avec une petite soucoupe en argile orange fluo projetée en l'air, ni de fiscalité, ni d'impôts ou de nouvelles taxes ; pas plus que de la série animée des « Fous du volant », relatant les poursuites loufoques de Diabolo et Satanas avec leurs machines infernales après le pigeon Zephyrin. Non, il s'agit bien des simples volatiles, avec deux ailes et des plumes, dans nos villages.

Il se trouve que j'ai assisté à une scène plutôt affligeante envers des pigeons ; c'était un lundi en juillet, au centre de Môtiers ; en fin de journée, à l'heure où la lumière décline, où les rues sont presque désertes et que les bêtes sauvages commencent à sortir des bois, j'aperçois deux silhouettes intrigantes avec une mine patibulaire, l'un avec une carabine – il ne manquait que la musique d'Ennio Morricone...

Les deux énergumènes lorgnent en hauteur, vers les avant-toits, pointent la carabine sur des pigeons au repos, lorsque subitement, un coup de feu ! Ce qui fait fuir ces derniers !

Le commentaire du tireur : - zut, loupé !

Mon impression sur le coup : - c'est vraiment du n'importe quoi ... shocking !

Une fois la stupéfaction passée, j'ai pu en discuter aussitôt après avec le chef du dicastère de la sécurité, M. Benoît Simon-Vermot, lequel m'a confirmé qu'une cinquantaine de pigeons domestiques seraient tués chaque année, au prétexte que leurs salissures sont insupportables aux yeux de quelques citoyens, et tout cela non seulement avec l'approbation de l'exécutif communal, mais aussi la bénédiction des autorités cantonales.

On pourrait comprendre ce genre de pratique, issue d'un autre siècle, si on avait à faire face à une horde de vampires sanguinaires venus de Transcaucasie orientale, ou à des aliens porteurs de je ne sais quel virus et instrumentalisés par le parti communiste chinois ; mais non, il s'agissait simplement d'innocents pigeons domestiques, qui n'aspirent qu'à roucouler en paix.

En cette période où tout le monde se plaît à discourir sur le déclin de la biodiversité, où la vie est le bien le plus précieux pour l'être humain tout comme pour les animaux et les plantes, où notre commune peine à être attractive démographiquement et nécessite un marketing territorial efficace, notre groupe demande que cette pratique d'un autre siècle soit aussitôt bannie sur tout le territoire communal, qui, quand bien même on se trouve dans les territoires de l'Ouest ... neuchâtelois, se réclame du slogan « Qualités naturelles ». Il existe des méthodes alternatives de « régulation », plus civilisées, qui ne blessent pas ces oiseaux et ne sont pas mortifères. »

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime ainsi : « "Pigeon, oiseau à la grise robe, dans l'enfer des villes à mon regard tu te dérobes... Tu es vraiment le plus agile". Cette citation du film C'est arrivé près de chez vous n'est pas forcément appropriée à notre commune vu que ces oiseaux ne se dérobent pas vraiment à notre regard dans certains quartiers et causent passablement de salissures aux bâtiments et dans l'espace public. Les plaintes sont relativement nombreuses vis-à-vis de ce volatile qui salit et qui peut aussi être porteur de maladies.

Aujourd'hui, le groupe des Verts interpelle la Commune et lui demande de cesser la régulation de cette espèce par le tir pour sauvegarder la biodiversité.

Permettez-nous tout d'abord de préciser que cette régulation est pratiquée depuis de nombreuses années, précédemment dans les anciennes communes et maintenant à Val-de-Travers. Auparavant, c'étaient les policiers communaux qui s'occupaient de cette tâche avec leur arme de service. Depuis le début de l'année 2017, le mandat a été confié à la fédération des chasseurs neuchâtelois.

Comme les pigeons peuvent être source de nuisance et de risques sanitaires, Val-de-Travers n'est pas la seule collectivité publique qui régule cette espèce parmi d'autres.

L'assertion des Verts est correcte : les autorités cantonales permettent le tir de pigeons domestiques retournés à l'état sauvage dans et à proximité immédiate des bâtiments en se basant sur les dispositions légales suivantes :

- L'article 12, alinéa 2 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, du 20 juin 1986, qui permet aux cantons d'ordonner ou d'autoriser en tout temps des mesures contre certains animaux protégés ou pouvant être chassés, lorsqu'ils causent des dégâts importants.
- L'article 54 de la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995, qui permet à l'autorité compétente de décider en tout temps des mesures contre certaines espèces de gibier ou contre les espèces protégées désignées par le Conseil fédéral qui causent des dommages importants dans les habitations et leurs dépendances, dans certains ouvrages ou installations techniques, parmi les animaux domestiques, dans les cultures ou en forêt.

Le mandat de la Commune avec la fédération des chasseurs neuchâtelois est donc tout à fait correct d'un point de vue légal.

D'un point de vue environnemental, le groupe des Verts mentionne le respect de la biodiversité, que le Conseil communal défend par ailleurs largement dans ses projets. Cet argument est pourtant un peu court dans le cas qui nous occupe aujourd'hui.

En effet, des études, et particulièrement celle parue dans la [revue scientifique PLOS Biology](#) en 2018, ont démontré que de nombreuses espèces commensales de l'homme, telles que les pigeons, les chats et les souris domestiques, ont prospéré en accompagnant l'expansion des villes et des agglomérations sur l'ensemble des continents depuis des siècles, et ce, au détriment d'autres espèces plus sensibles ou davantage exposées.

On assiste en quelque sorte à une homogénéisation de la biodiversité. Le National Geographic indique ceci à propos de cette [étude menée par des chercheurs de l'University College de Londres](#) et qui concerne la faune et la flore mondiales : « Les scientifiques ont corolé et analysé plus d'un million de données portant sur 19'334 espèces différentes réparties dans plus de 80 pays. On y retrouve 7'048 animaux invertébrés et 5'175 animaux vertébrés... et plus de 7'000 plantes. Les résultats sont limpides : la biodiversité baisse de façon alarmante et le phénomène d'uniformisation touche surtout les milieux urbains. En clair, l'Homme détruit par ses actions (et dans les habitats qu'il contrôle) les espèces rares, ce qui a pour effet de favoriser des animaux plus communs comme le pigeon ou le rat. »

Ne pas vouloir réguler le pigeon n'est donc pas propice à la biodiversité ; c'est une démarche qui favorise son implantation et qui met sous pression les autres espèces d'oiseaux.

Concernant la méthode de régulation, nous reconnaissons volontiers qu'elle peut surprendre et interpeller. Même si cette solution est utilisée dans notre commune depuis de nombreuses années à satisfaction, le Conseil communal n'est pas fermé à la discussion et est prêt à entreprendre d'autres mesures de régulation.

Finalement et sur le ton de la boutade un peu pimentée, le Conseil communal a lu attentivement l'interpellation du groupe des Verts qui évoque l'existence de méthodes alternatives de « régulation » qui ne blessent pas ces oiseaux et ne sont pas mortifères mais sans les détailler. Connaissant l'opinion de ce groupe sur les compétences sans bornes du Conseil communal qui a du temps à revendre, nous n'osons presque pas demander au groupe des Verts ses solutions de peur de nous

voir répondre que nous sommes payés pour ça... alors qu'il serait si simple de collaborer en faveur de notre population, qui vous a aussi élus.

Pour économiser du temps et in fine de l'argent, nous sommes donc tout ouïe et attendons volontiers vos solutions pour réguler - dans le respect de l'animal - cette espèce envahissante qui ne connaît pratiquement pas de prédateurs dans notre région. »

M. Santiago (Les Verts) affirme être relativement satisfait de la réponse. Son groupe ne s'oppose pas à toute méthode de régulation, mais reste ouvert. Il suffit de faire une recherche sur Internet pour trouver une multitude de méthodes qui peuvent convenir à une grande majorité de la population.

7. Interpellation du groupe socialiste relative à l'**ouverture de la permanence VOLTA à Fleurier**

« Le groupe VOLTA, qui vient d'ouvrir une permanence médico-chirurgicale à Fleurier, offre une gamme très large de prestations aux habitants du Vallon : dix médecins spécialistes (dont un urgentiste), un médecin généraliste, un laboratoire et une radiologie, une prise en charge des urgences également les samedis, dimanches et jours fériés de 10 h à 17 h.

Étonnant de voir cette implantation alors que la policlinique médico-chirurgicale de Couvet offre déjà, depuis quelques années, le même type de prestations : sept spécialistes, un laboratoire, une radiologie (totalement rénovée en 2020), une prise en charge des patients de 8 h à 22 h et une équipe médicale SMUR active 24h/24.

On nous parle de saine concurrence encouragée par l'OFSP et de partenariats publics-privés à même de faire baisser les coûts de la santé ! Or, dans ce cas, on ne peut parler d'un partenariat. Pour parvenir à une baisse des coûts il faudrait surtout une autre condition, soit la diminution des acteurs. En l'occurrence, c'est à une multiplication de ces derniers que nous assistons ! Avec pour effet une concurrence frontale pour le site de Couvet.

Parallèlement à cette installation massive de spécialistes, des généralistes arrivant à la retraite ferment leur cabinet faute de relève et malgré l'installation de quelques nouveaux médecins, l'offre n'est pas suffisante pour accueillir tous les patients « orphelins ». Selon notre relevé, le Vallon compterait aujourd'hui huit médecins généralistes (sans compter le Dr Caretti qui va bientôt prendre sa retraite), soit 0,68 médecin pour mille habitants. Par contre, nous bénéficions d'un accès à une pléthore de spécialistes : dix-neuf au total, soit 1,61 pour mille habitants. Nous sommes donc au-dessus de la moyenne suisse pour les spécialistes (1,25) et au-dessous pour les généralistes (0,95) !

Comme l'observe très justement Claude-Alain Kleiner dans le Courrier du Val-de-Travers, alors que les autorités communales se sont battues pendant des années pour que les Valloniers gardent le site de Couvet, il faudrait qu'elles reprennent aujourd'hui la main pour assurer, dans le long terme, la survie de cette policlinique. Même si elle est garantie par la LRHNE (art. 4, al. 3), elle peut, face à une concurrence bien organisée, s'étioler petit à petit et finir par se fermer, avec à la clé des économies possibles pour le RHNE et l'État ! Si le groupe Volta a investi plus de deux millions de francs à Fleurier, c'est qu'il entrevoit des retours sur investissement...

Sachant que la marge de manœuvre de la Commune est étroite (la législation fédérale sur la santé incite à la concurrence, le canton n'a pas la compétence de se prononcer sur l'ouverture de structures médicales, etc.), le groupe PS considère qu'elle peut néanmoins travailler de concert avec le site de Couvet et RHNE : le défi étant en effet de maintenir une taille critique suffisante pour éviter sa perte d'attrait ou sa fermeture. Nous demandons donc au Conseil communal de prendre la mesure de ce risque potentiel. Mais aussi d'entreprendre toutes actions utiles afin de promouvoir un service public indispensable aux Valloniers et de jouer son rôle pour une politique active de diminution des coûts de la santé, entravée en l'occurrence par les dérives d'une offre en médecine spécialisée au détriment d'une médecine générale de premier recours.

8. Interpellation du groupe POP au sujet de l'**installation d'une permanence médicale à Fleurier**

« Le groupe POP s'interroge au sujet de l'installation à l'avenue de la Gare, à Fleurier, de la permanence médicale Volta. Cette installation propose pratiquement les mêmes services que la polyclinique de Couvet et représente à notre avis une menace sérieuse pour celle-ci, alors que la population de Val-de-Travers s'est tant battue pour son maintien.

L'installation de la permanence Volta est une répétition à échelle réduite de la situation de HNe à niveau cantonal par rapport aux cliniques privées : celles-ci offrent des spécialités « rentables » (ophtalmologie, cardiologie) alors que les domaines « à perte » (médecine générale, maladies orphelines) restent à l'hôpital public qui, évidemment, ne fait pas fortune. Puis arrive le moment de crier à la mauvaise gestion du service public quand les comptes sont en rouge.

Nous sommes conscients qu'il s'agit ici simplement de la réalité médico-sociale voulue par la Confédération dans sa dérive néolibérale et que nos autorités communales n'ont pas, ou peu, de pouvoir pour la modifier. Nous demandons toutefois à notre Conseil communal de prendre publiquement position par rapport à cette situation en soutenant notre service public et rappelant aux Vallonniers que notre hôpital HNe possède déjà une antenne dans notre commune et que de s'y rendre en cas de besoin garantit, par exemple, la gratuité du transport en ambulance le cas échéant.

Il n'existe pas de « saine concurrence » en matière de santé. La santé n'est pas un bien qui se vend et s'achète et les soins médicaux doivent être gratuits. En attendant d'atteindre une société juste et humaine, battons-nous pour sauver ce qui peut encore l'être. »

M. Simon-Vermot (cc) répond simultanément aux interpellations 7 et 8, puisqu'elles traitent du même sujet. Il prend la parole ainsi : *« Nous remercions les groupes PS et POP pour leurs interpellations distinctes sur la forme, mais identiques sur le fond. Nous répondrons donc en même temps aux deux partis.*

L'installation de la permanence Volta à Fleurier fait couler beaucoup d'encre et de salive, au niveau communal mais également au Grand Conseil où une question a été posée lors de la session des 1^{er} et 2^{ème} septembre 2020.

Pour être clair, le Conseil communal n'a été ni consulté ni informé de façon proactive de l'ouverture de ce centre par les tenants du projet. Rappel historique : en 2019, d'insistantes rumeurs ont circulé sur une telle installation dans notre commune, rumeurs corroborées par l'annonce de déménagement d'un gynécologue précédemment installé dans le bâtiment de la polyclinique de Couvet au « cabinet du groupe Volta à Fleurier ». Cette annonce a été alors publiée dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo du 5 septembre 2019. Le lendemain, un courrier du dicastère de la santé a été adressé à un médecin de la place partie prenante du projet pour connaître les intentions des uns et des autres.

Sans réponse de sa part, un nouveau courrier a été adressé en novembre 2019 au propriétaire du bâtiment de l'avenue de la Gare 5, à Fleurier. Ce dernier a répondu une semaine plus tard et a dévoilé plusieurs pans de son projet médical. Finalement, une séance a été organisée avec Permanence Volta en janvier de cette année.

Entre les mois de janvier et d'août 2020, aucune communication n'a émané de Permanence Volta concernant l'avancement des travaux et du projet. Finalement, c'est une journaliste de RTN qui nous appris l'ouverture officielle du centre médical le 12 août dernier...

Sans vouloir nous immiscer dans un domaine économique-médical qui nous échappe largement, nous pouvons quand même remarquer que Permanence Volta SA a volontairement ou involontairement tenu à l'écart les autorités communales mais également cantonales. C'est un constat frustrant mais qui démontre avec une éclatante clarté la marge de manœuvre inexistante qu'a une Commune dans ce domaine. Nous ne pouvons que le regretter : un médecin qui a reçu une autorisation de pratique du service cantonal de la santé publique est libre de s'établir où il veut, sans en référer à qui que ce soit.

C'est un fait, que l'on le veuille ou non.

Le Conseil communal n'a pas pour habitude de critiquer les décisions fédérales et ne se prononcera donc pas sur le concept de saine concurrence en matière de santé. Il observe toutefois une mise en danger réelle de la polyclinique de Couvet, qui est la porte d'entrée primordiale au système de santé

neuchâtelois. Comme le soulignent très justement le PS et le POP, les Vallonniers et leurs autorités se sont battues pour conserver cette annexe du RHNe à Couvet et se battent encore.

Dans son interpellation, le groupe socialiste demande au Conseil communal de reprendre la main. Bien volontiers, mais entre une entreprise en mains d'actionnaires privés et un établissement de droit public, la commune de Val-de-Travers semble bien désarmée pour conduire de telles entités à une saine collaboration, seule solution qui permettra de conserver les prestations médicales nécessaires à nos citoyens. Nous ne restons cependant pas les bras croisés et avons pris il y a déjà de nombreux mois la mesure du risque de fermeture.

En août 2019, une rencontre entre une délégation de notre exécutif et deux membres de la direction d'HNe a eu lieu. Les statistiques de la polyclinique étaient bonnes et montraient une augmentation de la fréquentation du site covasson. Vu le contexte actuel, nous allons très prochainement inviter la direction du RHNe pour une nouvelle séance afin de faire le point et prévoir des actions.

Parallèlement aux démarches que peut conduire la Commune dans la limite de ses compétences, nous ne pouvons qu'inviter la population à ne pas être uniquement attirée par les ors de la nouvelle permanence et à se souvenir des luttes intenses menées par la région pour maintenir la polyclinique. La fréquentation de cette dernière sera scrutée de près ces prochains mois par le RHNe et par le Canton. Si nous ne voulons pas avoir une coquille vide à Couvet dans quelques années, les Vallonniers doivent profiter des nombreuses prestations offertes sur ce site et bien réfléchir aux conséquences de leurs décisions.

Une plus grande implication de la Commune pour promouvoir un acteur plutôt que l'autre risque en revanche de se heurter aux principes de liberté économique et d'égalité de traitement. Nous marchons sur un fil. Nous pouvons quand même vous confirmer que le transport en ambulance entre la polyclinique et un autre site du RHNe est pris en charge par ce dernier ; ce qui n'est pas le cas quand le patient est transporté d'une entité externe comme la permanence Volta à Pourtalès par exemple. Dans ce dernier cas, c'est le patient qui recevra la facture de l'ambulance, soit 950 francs. »

Mme Bruttin Troutot (PS) remercie le Conseil communal pour cette réponse. Comme l'interpellation du groupe socialiste demande à l'Exécutif d'entreprendre des actions, qui ont déjà débuté, celles-ci seront suivies de près et le groupe socialiste s'exprimera ensuite sur sa satisfaction. La préoccupation du PS est que le site de Couvet puisse continuer à exister.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe attend également de voir ce qui va se passer et surtout savoir si le Conseil communal va annoncer officiellement sa position quant au maintien de l'antenne HNE et de rendre attentif que si on ne l'utilise pas, elle sera en danger.

9. Interpellation du groupe POP relative à l'aménagement de la Gare de Fleurier

« Question de piétons Vallonniers : pourquoi la gare de Fleurier n'a-t-elle pas de banc sur le quai ? La petite salle d'attente intérieure compte trois places assises. Si nous respectons les distances sanitaires dues au coronavirus, ces trois places deviennent deux.

Le groupe POP s'interroge sur le désir de notre Commune d'encourager ses citoyens à utiliser les transports publics. Non seulement le train (qui devrait être gratuit), reste cher mais l'attendre à Fleurier représente une sorte de sacrifice expiatoire. Il s'agit d'un petit combat, mais nous ne cesserons de réclamer des améliorations pour cette gare.

Merci de votre écoute. Ayant déjà l'habitude de converser avec TransN, nous nous occuperons de leur relayer cette inquiétude de notre population afin d'éviter d'avoir à attendre (debout) des mois voire des années avant que les choses bougent. »

M. Mermet (cc) rappelle, en premier lieu, que toute installation immobilière, donc fixe, tel un banc, dans l'espace ferroviaire nécessite une approbation par l'Office fédéral des transports (OFT) au

travers d'une procédure d'approbation des plans (nom fédéral pour les permis de construire). La durée, dans le meilleur des cas, est d'au minimum une année, mais généralement c'est plutôt deux ans de procédure.

Il faut aussi relever que la Commune n'est pas habilitée à intervenir sur le domaine ferroviaire, mais, comme elle conduit des travaux sur le domaine communal en lisière du domaine ferroviaire, des bancs ainsi que des abris pour des bancs et pour des vélos vont être installés par la Commune, à proximité des quais, mais sur le domaine communal.

L'interpellation cite aussi que les transports devraient être gratuits... C'est un appel au peuple ! M. Mermet fait la remarque qu'au budget de la commune de Val-de-Travers, il y a un peu plus d'un million de francs consacrés au soutien aux transports publics pour rendre les tarifs accessibles au plus grand nombre.

10. Interpellation du groupe POP relative aux travaux de la place **de la Gare de Fleurier**

« Ces travaux sont une très bonne chose pour notre Commune et auront à terme un effet bénéfique pour les habitant.e.s et résident.e.s. Mais pendant ceux-ci, les commerçant.e.s à proximité en souffrent. Ce fut déjà le cas lors de la traversée de Travers. »

Quelles mesures simples et concrètes le Conseil communal propose-t-il pour aider les commerces lésés par un grand chantier communal, pour celui-ci mais aussi pour les suivants ?

Nous avons déjà une proposition qui aiderait au moins les restaurants : que les entreprises œuvrant sur le chantier offrent des bons menus à leurs employés, à dépenser dans les établissements publics directement péjorés par les travaux. C'est de notre point de vue encore possible à Fleurier et devrait faire partie du contrat d'adjudication des prochains chantiers d'importance. »

M. Mermet (cc) répond que le Conseil communal a veillé à limiter au maximum la durée des travaux. Ainsi, les terrasses des deux cafés sur la place ne seront fermées qu'une semaine pour l'un et même moins que ça pour l'autre, puisqu'il a été possible de s'arranger avec le chantier.

Les établissements publics ainsi que les commerces sont restés accessibles en tout temps.

Quant à la demande d'intégrer dans le cahier des charges les repas chez des restaurateurs voisins pour les employés, M. Mermet estime qu'on atteint là la limite de ce que les lois et les règlements liés aux marchés publics permettent de faire. Si on voulait introduire de telles mesures, cela supposerait d'avoir des contrats spécifiques avec les restaurateurs, imposant des contraintes légales complexes. Les coûts pour mettre en place ce genre d'obligations seraient probablement plus élevés que les montants attribués pour ce sujet. Cependant, il rappelle que dans le cadre de ces travaux, à Fleurier, comme également précédemment à Travers, les entreprises ont été rendues attentives sur ce point. Ainsi, les entreprises ont veillé à s'approvisionner, quand c'était possible, auprès du commerce local pour ce qui était lié au chantier, des repas ont été organisés dans les restaurants sur place.

Il rappelle encore que les gros travaux prendront fin cette semaine, des finitions auront encore lieu au printemps, mais un repas de fin de chantier est organisé avec les ouvriers dans un restaurant de la place.

Pour conclure, M. Mermet indique qu'à Fleurier c'est actuellement la période la plus « chaude » de la réalisation de ces travaux, mais il invite chacun à aller faire ses courses, ou au café, à Travers et de prendre langue avec les commerçants, le cafetier ; il pourra être constaté que ces travaux ont été beaucoup plus longs et plus douloureux, mais qu'aujourd'hui ils apportent une véritable satisfaction pour le commerce parce que cela leur a apporté un nouvel élan. Il est essentiel que la Commune puisse rénover son espace public pour redonner de l'attrait aux commerces locaux.

M. Vaucher (POP) est satisfait de la réponse du Conseil communal.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe UDC au sujet de l'augmentation des violences à Neuchâtel. Quid du Val-de-Travers ?

« La police neuchâteloise a récemment fait état d'une augmentation substantielle des violences, agressions, vols à l'arraché et divers actes malveillants dans les rues de Neuchâtel. La police précise que ces actes sont essentiellement le fait de migrants originaires d'Afrique. Qu'en est-il de Val-de-Travers ? Notre commune est-elle impactée par ces regains de criminalité étrangère ? »

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime ainsi : *« Selon les informations obtenues de la police neuchâteloise, le Vallon a également été affecté par l'augmentation des délits commis par des ressortissants d'Afrique du Nord. Des personnes des villages de Couvet et de St-Sulpice ont par exemple hébergé certains de ces Maghrébins, qui ont ensuite écumé la place Pury à Neuchâtel et le reste du Littoral.*

Toujours selon la police, certaines de ces personnes violaient l'interdiction d'assignation à résidence qui leur avait été signifiée, voire l'interdiction de pénétrer sur le territoire neuchâtelois. Durant la période la plus chaude, le procureur de permanence a rendu des ordonnances pénales ou a demandé des incarcérations en attente du renvoi de ces personnes dans leur canton d'attribution.

Dans notre région, la police a recensé une dizaine de vols, principalement des vols à l'étalage commis notamment à Couvet et à Fleurier. Elle a également enregistré un vol de vélo, un vol de porte-monnaie et un vol de collier, selon le mode opératoire utilisé à Neuchâtel.

De nombreux contrôles ont été effectués dans les transports publics, dans les trains ou dans les bus. À chaque fois, c'était les mêmes requérants placés au centre d'accueil de Boudry. La police indique ensuite qu'une quinzaine de personnes différentes ont occupé ses services lors de ces interventions.

Aujourd'hui, le calme est pratiquement revenu dans le canton et la police neuchâteloise n'a pas enregistré de nouveaux délits depuis plusieurs semaines. »

2. Question du groupe UDC au sujet des élections, votations et affichage

« Les élections approchent et, à cet effet, le groupe UDC se demande si la Commune serait disposée à mettre en place des panneaux d'affichage officiels dans chaque village de la commune, en des lieux visibles, avec un emplacement réservé pour chaque parti afin que ces derniers puissent y apposer leurs affiches ? Cette pratique - ayant cours dans diverses communes de notre canton - permettrait davantage de visibilité pour le monde politique lors des élections et votations (s'inscrivant dès lors dans la volonté générale de rehausser le taux de participation de la population) tout en réduisant un peu les effets négatifs de l'affichage sauvage. »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : *« Afin de pouvoir répondre à la question du groupe UDC, nous avons sondé les différents partis en lice pour les élections communales du 25 octobre prochain ; six groupes sur sept ont répondu et les résultats sont les suivants :*

À la question « Est-ce que la liberté en matière d'affichage politique actuellement de mise dans la commune vous satisfait ? », deux groupes ont répondu non et quatre oui.

À la question « Est-ce que la Commune devrait mettre à disposition des partis des emplacements dédiés ? », nous parvenons au même résultat.

À la question « Si la Commune installe des panneaux, est-ce que l'affichage "sauvage" doit rester permis ou être simplement interdit sur tout le territoire communal ? », quatre groupes ont répondu que l'affichage sauvage doit rester permis, un a demandé l'interdiction et un a demandé l'interdiction sur le domaine public mais l'autorisation sur le domaine privé.

À la question « Quand devraient être utilisés ces emplacements dédiés », trois groupes ont répondu « pour toutes les élections et toutes les votations », un « pour toutes les élections (communales,

cantoniales et fédérales) » et un « pour les élections communales uniquement », le dernier groupe étant simplement contre l'installation de panneaux.

À la question « Si des emplacements sont définis, est-ce que tous les villages doivent être équipés ? », les six groupes indiquent que tous les villages doivent en effet être équipés.

Finalement, les groupes avaient la possibilité de faire d'autres commentaires. Trois en ont profité, voici les remarques :

1. « nous pensons que le statu quo est largement suffisant. Rappelons que les partis ont d'autres canaux médiatiques pour s'exposer ».
2. « Le système actuel (uniquement "sauvage") n'est pas satisfaisant; trop de déchets ; image défavorable (assimilable à du littering) ».
3. « Pourquoi changer un système qui marche et qui ne coûte rien ? »

Nous pouvons donc observer que les groupes politiques ne sont pas unanimes concernant la mise en place des panneaux d'affichage officiels dans chaque village de la commune. Le Conseil communal va donc se pencher sur la question et prendre une décision, qui ne pourra évidemment pas être appliquée pour ces élections.

Nous reviendrons vers vous dans quelque temps après avoir pesé le pour et le contre, analysé la question d'un point de vue financier et logistique. »

3. Question du groupe UDC au sujet des **COVID-19, restaurateurs, distilleries et terrasses**

« En raison de la pandémie de COVID-19, les restaurateurs et les distilleries de notre commune ont été durement touchés par la crise économique, tout comme de nombreux autres acteurs de notre économie. À l'instar de ce qui s'est décidé dans plusieurs régions du pays, la commune peut-elle envisager d'autoriser les restaurateurs mais aussi les distilleries d'absinthe et éventuels autres commerces comparables disposant de terrasses de laisser ouvertes les terrasses plus longtemps en basse saison ? Quid également de l'autorisation de chauffer lesdites terrasses ? Nous sommes convaincus qu'une souplesse sur ce point saura dynamiser les affaires des établissements concernés. »

M. Simon-Vermot (cc) poursuit ainsi : « Depuis le début de la crise sanitaire, la commune de Val-de-Travers a fait preuve de beaucoup de souplesse et a été dynamique pour permettre aux commerçants d'exercer leurs activités. Citons la réouverture du marché hebdomadaire dès le 27 mars dernier sous une forme décentralisée, la possibilité pour les établissements publics d'élargir leur terrasse ou encore la mise à disposition gratuite du domaine public cette année pour ces mêmes établissements.

Durant toute cette période qui se prolonge malheureusement, le Conseil communal a accompagné, écouté et répondu aux habitants et commerçants qui l'ont approché, dans la limite de ses compétences légales, financières et humaines.

Aujourd'hui, le Conseil communal est évidemment prêt à soutenir les initiatives permettant de favoriser un retour à la normale dans le respect des mesures d'hygiène.

Le maintien des terrasses sur le domaine public tant que la météo le permet nous semble réaliste, raisonnable et en adéquation avec la situation. À contrario, la construction de structures en dur et chauffées ne nous semble pas judicieuse du point de vue de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la sécurité.

Nous sommes donc ouverts à une prolongation de la période des terrasses au-delà de la limite du 31 octobre dans les conditions précitées. Les établissements publics peuvent nous contacter s'ils désirent profiter de l'espace public durant la saison froide. »

4. Question du groupe POP au sujet du **fonds COVID créé en juin 2020**

« Ce fonds a-t-il été utilisé ? Si oui, pour quoi, si non pourquoi ? À hauteur de quel montant ?*

Le Conseil communal en a-t-il fait la promotion et, si oui, comment et par quels canaux ? »

**nous demandons ici une réponse générale pour garantir l'anonymat des éventuel-le-s utilisateurs-trices.*

M. Mairy (cc) indique qu'évidemment, le Conseil communal a utilisé le fonds COVID. Il a pour habitude de tenir ses engagements, encore plus lorsqu'ils découlent d'une décision du Conseil général.

Le Conseil communal a, dès le lendemain du vote et comme il s'y était engagé, mis en œuvre ce fonds de solidarité en suivant en tout point ce qu'il avait l'intention de faire et tel qu'il l'avait annoncé. À savoir : verser un subventionnement aux entités sociales actives dans la distribution alimentaire au Val-de-Travers, en l'occurrence « le Panier solidaire » et « les Cartons du cœur ». 10'000 francs ont été octroyés au « Panier solidaire », 5'000 aux « Cartons du cœur », après discussions avec ces structures qui ont estimé les besoins financiers qui pourraient leur manquer d'ici la fin de l'année si le nombre de demandes devait continuer à augmenter. D'après les contacts pris entre temps avec eux, ces montants devraient être dans la cible, a priori, et donc à même de couvrir les besoins supplémentaires.

Le Conseil communal a également confié un mandat supplémentaire à CORA pour être une porte d'entrée pour les personnes nécessitant une aide, qui, a priori, ne pourrait pas être versée par le service social, donc dans un esprit de subsidiarité et en traitant les demandes pour les orienter vers les structures ayant bénéficié de fonds de la Chaîne du Bonheur pour verser ces aides d'urgence, en l'occurrence le CSP, Caritas et la Croix Rouge. Jusqu'à ce jour, sept demandes ont été déposées auprès de CORA, toutes ont été réorientées vers les structures mentionnées plus haut et toutes ont reçu une aide d'urgence, donc une aide ponctuelle et unique de mille francs. C'est heureux que ces aides aient pu être octroyées, même si leur faible nombre conforte le Conseil communal dans sa position prise lors du débat sur la création de ce fonds, à savoir que nous disposons d'un filet social relativement solide, qui comporte certes quelques trous, mais dans lesquels tous les bénéficiaires ne souhaitent pas pour autant pouvoir s'immiscer. Certaines personnes, qui se sont retrouvées dans des situations particulièrement difficiles, n'ont pas souhaité bénéficier d'une aide et ont cherché à s'en sortir par elles-mêmes ou avec l'aide de tiers, mais en tout cas pas par une aide publique ou parapublique.

Les coûts engagés actuellement sur l'entier de l'opération sont ceux du subventionnement du Panier solidaire et des Cartons du cœur, ainsi que le travail de CORA pour traiter les demandes ci-dessus, ce qui a représenté quelques centaines de francs. CORA a également été rémunéré pour tout le travail de coordination qui a été fait au printemps en matière de livraison de repas à domicile, d'organisation des courses également. Le Conseil communal a estimé que ce travail devait aussi être rémunéré par ce fonds, parce qu'il répondait à une même logique.

Enfin, par rapport à la communication, le Conseil communal a informé de la création de ce fonds au travers de la page communale dans le Courrier du Val-de-Travers, au travers d'un communiqué de presse, de son site Internet et des réseaux sociaux. CORA en a fait de même et a également diffusé une annonce dans le Courrier du Val-de-Travers. Les prestataires (CSP, Caritas, la Croix-Rouge) ont également relayé activement, à la fois le fait de disposer de montants versés par la Chaîne du Bonheur mais aussi du lien joué par CORA.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance ; il est 23h21.

Il invite à présent l'ancien chancelier, Alexis Boillat, à venir vers l'estrade pour recevoir les honneurs et les remerciements des Autorités pour ces nombreuses années à leur service, mais surtout au service de la commune de Val-de-Travers toute entière.

Le président remercie finalement le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il invite toutes et tous à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié, servi à l'occasion du départ à la retraite de notre ancien chancelier, Alexis Boillat.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Giovenco